



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Ville de **BALLAN-MIRÉ**



Conseil Municipal

du Jeudi 5 Février 2026

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1
2. EDITO	3
3. PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE	
3.1 Le contexte macro-économique et financier au niveau international	4
3.2 Le contexte macro-économique et financier au niveau national	4
3.3 Les mesures législatives et réglementaires pour 2026	6
3.4 Le contexte local	7
4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 POUR LA VILLE DE BALLAN MIRE	
4.1 Les recettes de fonctionnement	
4.1.1 La fiscalité	16
4.1.2 Les dotations, subventions et participations	17
4.1.3 Les autres recettes	19
4.2 Les dépenses de fonctionnement	
4.2.1 Les dépenses de personnel	19
4.2.2 Les subventions et contributions	21
4.2.3 Les dépenses des services	21
4.2.4 Les autres dépenses	21
4.3 Synthèse de la section de fonctionnement	21
4.4 La CAF nette prévisionnelle	22
4.5 Les recettes d'investissement	
4.5.1 Les ressources propres	23
4.5.2 Les autres recettes	23
4.5.3 Les subventions d'investissement sollicitées, non inscrites au BP 2026	24
4.6 Les dépenses d'investissement	
4.6.1 Le remboursement de la dette	24
4.6.2 Les dépenses d'équipement	25

ANNEXES

ANNEXE 1 - L'ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2019 – 2024	
A1.1 Les recettes de fonctionnement	28
A1.2 Les dépenses de fonctionnement	29
A1.3 La constitution de l'autofinancement	30
A1.4 Les ratios	31
A1.5 La section d'investissement	32
A1.6 Le financement de la section d'investissement	33

ANNEXE 2 - LA PROSPECTIVE FINANCIERE JUSQU'EN 2029

A2.1 La section de fonctionnement	34
A2.2 Les ratios	35
A2.3 La section d'investissement	36

ANNEXE 3 - LE COUT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES 2021 A 2024

A3.1 L'école maternelle Jacques Prévert	37
A3.2 L'école élémentaire Jean Moulin	38
A3.3 L'école élémentaire Helene Boucher	39
A3.4 La maison de la petite enfance / Crèche familiale	40
A3.5 La garderie périscolaire maternelle	41
A3.6 La garderie périscolaire primaire	42
A3.7 Le restaurant municipal / la pause méridienne	43
A3.8 Le Centre Social	44
A3.9 La Parenthèse	45
A3.10 Le centre d'animation de la Haye	46
A3.11 Le complexe sportif de la Haye	47
A3.12 Le complexe sportif Mermoz	48

ANNEXE 4 - LE DOSSIER DETTE

A4.1 Ratios dette/habitants & annuité/habitant	49
A4.2 Capital restant dû au 31 décembre 2025	50
A4.3 Echancier année 2026	51
A4.4 Capital restant dû par organisme au 31/12/N à situation constante	51
A4.5 Perspective évolution remboursement du capital de la dette avec hypothèse nouveaux emprunts	52
A4.6 Le désendettement de la commune	53

ANNEXE 5 - LE DOSSIER FISCALITE

A5.1 Estimation du produit fiscal année 2026	54
A5.2 Evolution des bases d'imposition	55
A5.3 Evolution du produit fiscal	56
A5.4 Structure des impositions directes locales	57
A5.5 Fiscalité 2024 des communes d'Indre et Loire de 5 001 à 9 999 habitants	57
A5.6 Comparaison des taux communaux et des taux moyens de strate démographique identique à Ballan Miré en 2024	58
A5.7 Répartition du produit des impositions par taxe en € par habitant	58
A5.8 Les allocations compensatrices	59
A5.9 Quelques éléments sur l'environnement fiscal de la commune	59

1. INTRODUCTION

L'article 15 de la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR), codifié à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit, pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport de débat d'orientations budgétaires (ROB) :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Pour les collectivités qui mettent en œuvre le référentiel budgétaire et comptable M57, elles doivent respecter le calendrier de vote du budget des Métropoles conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT qui prévoit :

« Pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Le projet de budget de la métropole est préparé et présenté par le président du conseil de la métropole qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil de la métropole avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. »

Le document qui est présenté lors de cette séance n'a pas un caractère décisionnel et les différents chiffres doivent être analysés comme des hypothèses de travail et pourront, bien entendu, être modifiés lors du document budgétaire définitif de l'année 2026.

De ce fait, ce Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes d'investissement de montant significatif, présentés sous forme d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

Il est aussi l'occasion d'informer l'ensemble des élus sur la situation financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Enfin, ce rapport et le débat qui s'en suit jouent un rôle important en direction de la population en constituant un exercice de transparence sur la gestion communale.

Ce débat d'orientations budgétaires (D.O.B) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le rapport d'orientations budgétaires qui en est le support est donc un élément essentiel qui permet :

- de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective)
- de présenter les grandes lignes budgétaires que la Ville entend mettre en œuvre.

C'est pourquoi ce R.O.B n'est pas seulement un document interne : il doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département ; mais il doit également faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal se réunira le 26 février prochain afin d'adopter :

- le budget primitif 2026 ;
- les taux d'impositions locales.

2. EDITO



Les orientations budgétaires constituent un moment privilégié d'exercice démocratique, puisqu'elles offrent l'occasion de débattre, en amont de l'adoption du budget primitif.

Celles de l'année 2026 s'inscrivent dans un contexte particulier à un double titre.

Elles sont en premier lieu adoptées à l'orée d'une année qui sera marquée par des élections municipales, fixées au 15 et 22 mars 2026.

Elles subissent par ailleurs l'incertitude liée à l'absence d'adoption par l'Etat, à la date de leur rédaction, du budget 2026. Or, celui-ci affecte directement les finances des collectivités territoriales, par de multiples aspects (dotations, subventions...). Cette situation induit donc une incertitude notable pour l'exercice budgétaire 2026, qui a conduit à la plus grande prudence dans les choix présentés au travers de ces orientations budgétaires.

Plus généralement, celles-ci sont marquées par 3 points saillants :

- Des dépenses de fonctionnement extrêmement maîtrisées, puisque les recettes, à + 0.99 %, augmentant plus vite que les dépenses, en progression, pour leur part, de + 0.18 %. C'est le résultat d'un effort pour continuer à maîtriser les dépenses courantes, dans une logique d'efficacité et de qualité du service public.
- Le niveau d'investissement reste soutenu, avec 2.76 M€ sur l'exercice 2026. L'essentiel de l'investissement porte sur les travaux de la MJC, sans négliger la voirie et le patrimoine existant. Cela traduit l'effort indispensable pour doter notre ville des équipements qui lui sont nécessaires et l'attention portée à l'entretien du patrimoine existant.
- Le désendettement se poursuit, à hauteur de 250.000 € par an. Nous poursuivons l'engagement pris depuis le début de notre mandat. C'est une tâche ardue, de longue haleine, mais qui est indispensable pour redonner à notre ville des marges de manœuvre importantes à compter de 2029, à condition de poursuivre cette même trajectoire, et ainsi pouvoir faire face aux dépenses futures.

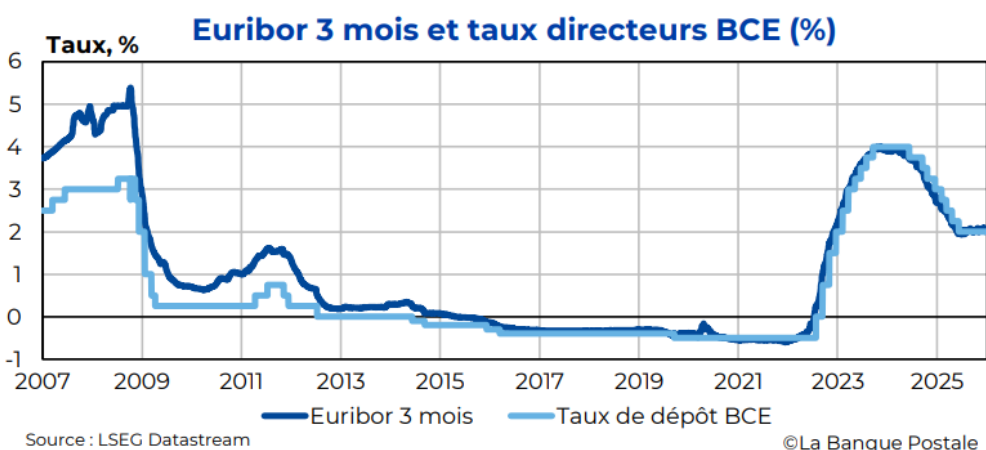
Ces orientations budgétaires s'appuient donc sur un triple principe de bonne gestion : prudence dans les prévisions, rigueur dans la gestion des dépenses courantes et ambition en matière d'investissement.

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONTEXTE

3.1 Le contexte macro-économique et financier au niveau international :

L'économie mondiale semble résister aux différents chocs intervenus depuis le début de l'année 2025, qu'il s'agisse d'un contexte géopolitique toujours très tendu ou du relèvement des droits de douane américains. La croissance mondiale devrait ralentir légèrement en 2026, 2.8 % après 2.9% en 2025 et 3% en 2024.

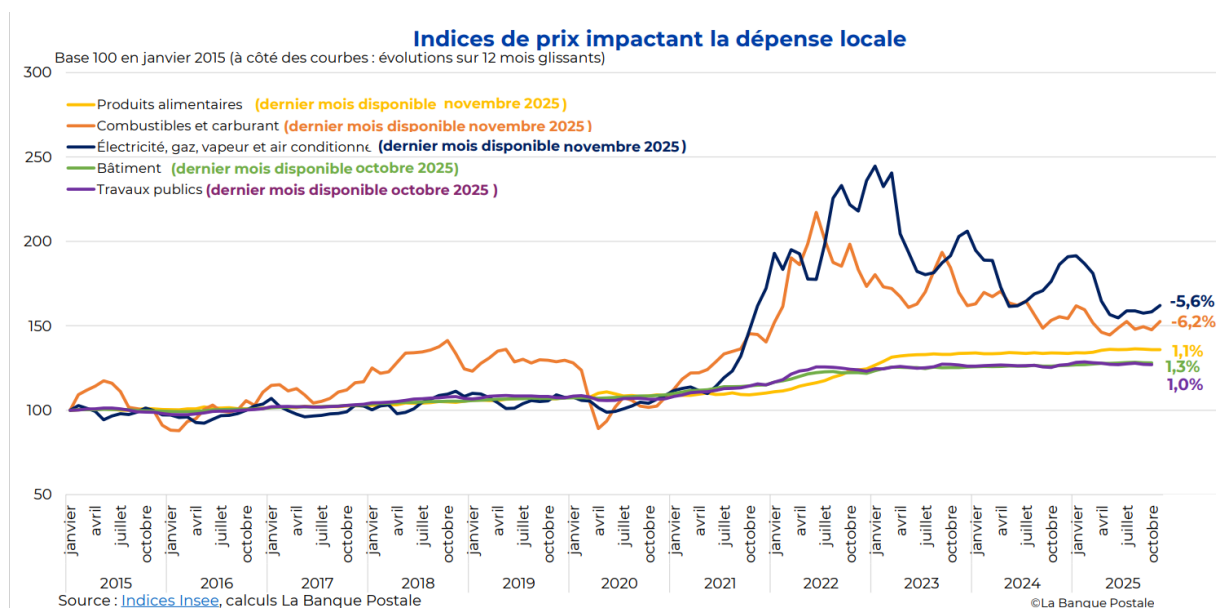
Dans la zone euro, la croissance s'établirait à 1.3% en 2025 puis 1.2% en 2026 après 0.8% en 2024. L'inflation en zone euro est globalement revenue à la cible de 2% de la BCE. Les marchés n'anticipent donc pas d'évolution des taux directeurs courant 2026.



3.2 Le contexte macro-économique et financier au niveau national :

Le taux de croissance du PIB en 2025 était de 0.9% selon l'INSEE. La prévision pour 2026 est de +1%.

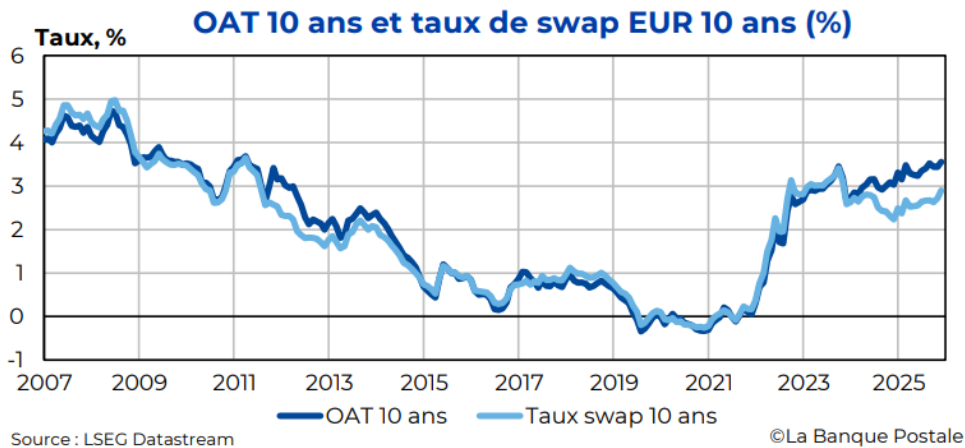
En 2025, en France, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, est de + 0.9%. La prévision pour 2026 est de + 1.3%



Le climat de l'emploi se dégrade ce qui est largement imputable à la fin du dispositif de soutien public à l'apprentissage avec les contrats d'alternance.

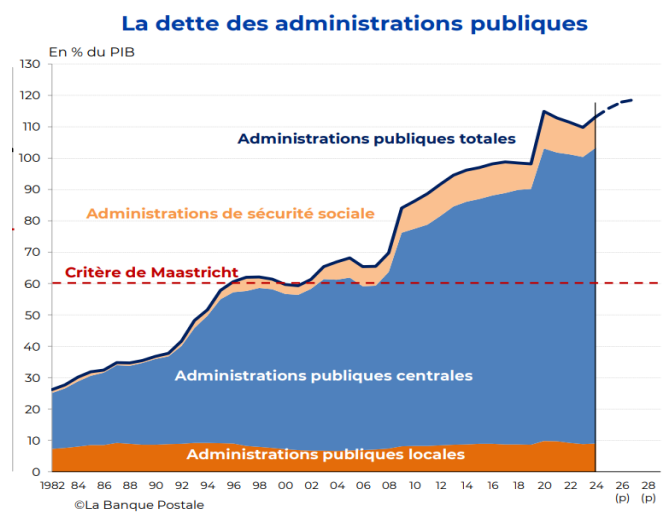
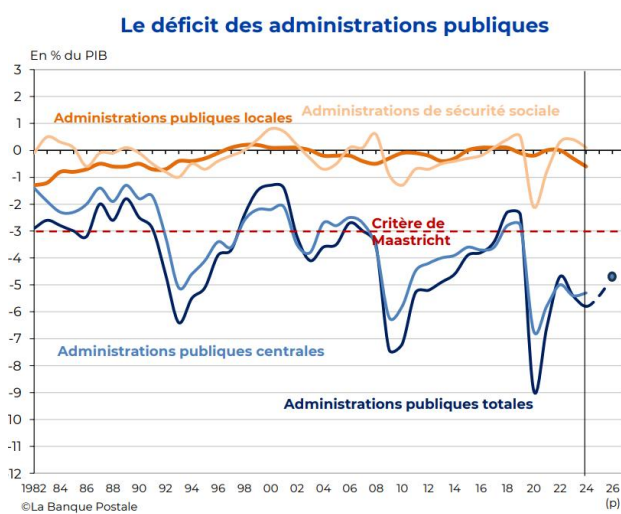
A la fin 2025, le taux de chômage en France devrait atteindre 7.7% ce qui est le plus haut niveau depuis 4 ans. La Banque de France prévoit une hausse en 2026 pour atteindre 7.8%.

Evolution des taux d'intérêt : En France, le contexte d'instabilité politique continue de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT) qui atteint 3.6% fin 2025 contre 3% fin 2024. En 2026, l'OAT pourrait rester proche de ce niveau.



En 2024, le déficit public s'élevait à 5.8% du PIB après 5.4% en 2023 et 4.7% en 2022. A fin 2025, il est estimé à 5.4% du PIB. Le déficit s'établissait à 155.4 milliards d'€ à fin novembre contre 172.5 milliards à la même période en 2024.

A la fin de l'année 2025, la dette publique de la France a atteint environ 3 482.2 milliards d'euros, soit 117.4% du PIB. La trajectoire de la dette publique française en 2025 montre une tendance à la hausse.



3.3 Les mesures législatives et réglementaires pour 2026 :

Contexte

Le PLF 2026 n'a pas été adopté fin 2025. En attendant le vote de la LFI, une loi spéciale a été adoptée fin décembre qui autorise de percevoir les impôts sur la base des textes existants, qui reconduit les prélèvements sur recettes votés en loi de finances 2025 et qui autorise l'Etat à recourir à l'emprunt.

Cette loi spéciale permet aux collectivités locales de continuer à percevoir les douzièmes de fiscalité, la DGF, les compensations fiscales, le FCTVA, etc...

Dans le même temps, le gouvernement a pris un décret portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics.

Le ROB est rédigé au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de janvier 2026, dans ce contexte très particulier, au moment où l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 est repris par le Parlement.

Dispositions significatives actées :

Revalorisation des bases fiscales.

La règle reste la même pour 2026 : la revalorisation des bases fiscales est fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre novembre n-2 et novembre n-1.

La variation de l'IPCH à fin novembre 2025 est de + 0.8% sur 1 an. Pour rappel, il était de +1.7% à fin novembre 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sera de 37.65%, avec une augmentation progressive prévue jusqu'à 43.65% en 2028 ce qui représente + 12 points entre 2024 et 2028.

Taxe d'aménagement : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité.

La valeur forfaitaire est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût à la construction au 3^e trimestre de l'année n-1. Cet indice diminue de 4.1% donc la valeur forfaitaire devrait être de 892 € en 2026 contre 930 € en 2025

Dispositions significatives en cours de discussion :

Le PLF 2026 prévoit à la fois une stabilisation de la DGF et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€, comme en 2025 : + 140 M€ pour la DSU et + 150 M€ pour la DSR. La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fera par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de communes verront leur montant de DGF réduit en 2026.

Le Fonds Départemental de Péréquation de TP (FDPTP) va subir un nouvel écrêtement en 2026 de 23.33% comme en 2025. Pour Ballan Miré, le FDPTP est estimé à 8 100 € après avoir été de 10 587 € en 2025 et 14 083 € en 2024.

La compensation de la réduction des bases industrielles : depuis 2021, l'Etat compense l'abattement de 50% des bases des locaux industriels pour le foncier bâti et la CFE. Cette compensation a connu un fort dynamisme entre 2021 et 2024 principalement dû à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Le PLF propose de maîtriser cette dynamique en ramenant cette compensation à son niveau de 2021 afin que les communes contribuent au redressement des finances publiques. Ainsi à compter de 2026, la compensation devrait être réduite de 19.30%. Pour Ballan Miré, l'impact devrait être de l'ordre de 8 000 €.

Au niveau du FCTVA, les dépenses de fonctionnement devraient être maintenues dans l'assiette des dépenses éligibles. Le taux du FCTVA serait maintenu à 16.404%. Les EPCI devraient perdre le bénéfice du versement du FCTVA en année N. Ainsi, le seul produit 2026 serait celui du dernier trimestre 2025.

La LFI 2025 a recentré le champ d'application de la taxe d'habitation. Les locaux meublés occupés à titre de bureaux par des personnes morales non soumises à la CFE, comme les structures associatives, ne sont désormais plus imposables à la THRS. Afin de compenser les pertes de recettes, une compensation a été versée aux collectivités en 2025. Cette compensation devrait perdurer pour les années suivantes.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales instauré en 2025 (DILICO 1) est poursuivi en 2026 (DILICO 2). Il s'agit d'un dispositif qui vise à faire participer les collectivités à l'effort de réduction du déficit. Le principe est le suivant : un peu plus de 2 100 collectivités voient leurs recettes fiscales ponctionnées. Les sommes prélevées devront ensuite être reversées aux collectivités contributives par tiers, pendant 3 ans à compter de l'année suivante.

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique appelée aussi fonds vert soit de 837 M€ en 2026 contre 1.15 Mds€ en 2025, 2.5 Mds€ en 2024 et 2 Mds€ en 2023, année de création.

La LFI 2025 augmente l'abattement (de 20% à 30%) des terres agricoles pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La compensation historique prévue par l'Etat est fixée sur l'abattement de 20% ainsi pour 2025 les 10% de différence étaient une perte de ressources pour les collectivités concernées. Le PLF 2026 propose de corriger cela en augmentant la compensation de l'Etat pour couvrir l'intégralité de l'abattement.

3.4 Le contexte local

Sur la base des chiffres de 2024, les ratios de solvabilité budgétaire et de marges de manœuvre qui permettent d'estimer l'évolution de la santé financière de notre commune sont les suivants :

- La capacité d'autofinancement (CAF) brute était de 1 828 K€ soit 218 €/hab contre 187 €/hab pour les communes de même strate au niveau du département et 221 €/hab au niveau régional. La CAF brute est un indicateur financier essentiel qui mesure la capacité d'une collectivité à financer ses besoins à partir de ses ressources internes. La CAF brute représente 16.26% des recettes de fonctionnement, le seuil d'alerte étant de 11%.

- La CAF nette était de 860 K€ soit 103 €/hab contre 73 €/hab pour la moyenne départementale et 133 €/hab pour la moyenne régionale. La commune n'a jamais atteint ce niveau de CAF nette depuis qu'elle pratique l'analyse financière. De plus, pour la 2^{ème} année consécutive la CAF nette de la commune est supérieure à la moyenne de la strate départementale. La CAF nette représente 7.65% des produits réels de fonctionnement contre 6.45% au niveau départemental et 10.55% au niveau régional.
- La capacité de désendettement s'est améliorée au cours de l'exercice 2024 passant de 6.38 ans en 2023 à 4.7 ans en 2024 et ceci grâce à la poursuite du désendettement de 250 000 € annuel et à l'amélioration de notre CAF brute. Ce ratio reste supérieur à celui de la moyenne régionale (3.98 ans) mais devient inférieur à celui de la moyenne départementale (5.17 ans)
- Le coefficient d'autofinancement courant permet de déterminer la capacité de la commune à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. A fin 2024, ce coefficient est de 0.92 pour Ballan Miré contre 0.94 pour la moyenne départementale et 0.90 pour la moyenne régionale. Ce coefficient était de 0.96 en 2023.

En dehors de ces éléments financiers, les principaux éléments de contexte sont les suivants :

1. La population totale est de 8 647 au dernier recensement de l'INSEE soit une augmentation de 136 habitants par rapport à la précédente évaluation. En 2025, 14 permis de construire ont été accordés pour 12 maisons et 38 appartements
2. La vie culturelle ballanaise est riche d'évènements, de moments de rencontre, et d'échanges et de découvertes... Chaque semaine, les rendez-vous proposés par les différentes structures culturelles ou les nombreuses associations se succèdent à un rythme soutenu. La Ville poursuit sa politique culturelle ambitieuse tournée vers la convivialité et le partage, dont l'une des actions vise à installer l'art au plus près des habitants, avec l'opération l'Art dans la Ville. La sculpture Sur le chemin des mots, de Giovanni Scarciello, créée en collaboration avec les habitants, a ainsi pu être installée au rond-point des Ecrivains. En 2026, c'est une œuvre de Saulius Savickas, sculpteur originaire de Zarasai, notre ville jumelle lituanienne, qui sera conçue au cours d'une résidence créative et participative en mai.

Concernant notre équipement culturel métropolitain, la Parenthèse a conforté son niveau de fréquentation de 2024 avec plus de 70.000 visiteurs en 2025 et plus de 80.000 prêts. La saison culturelle 2024-25 forte de spectacles variés et de qualité, a permis de séduire un public grandissant, ancrant cet équipement comme incontournable dans le réseau des salles de la métropole. La Parenthèse fêtera son dixième anniversaire en 2026.

La 5^{ème} édition d'un Été à Beauverger a rencontré cette année encore un grand succès, permettant à plus de 2.500 personnes de profiter des guinguettes, concerts, théâtre et cinéma. L'action sera naturellement reconduite en 2026, toujours en partenariat avec l'association Chapau Prog, en intégrant une première partie musicale sur les soirées cinéma et théâtre.

L'animation de la ville, avec la Fête de la Musique et le Village de Noël, en partenariat avec la MJC, installe durablement des rendez-vous à l'échelle du territoire.

En 2026, l'agrandissement et la rénovation de la MJC se poursuivra, en vue d'offrir au total près de 600m2 aux 850 adhérents pour la rentrée 2027.

3. En matière sportive, l'année 2025 s'inscrit dans la logique des années précédentes :
 - a. Poursuivre l'entretien et la rénovation de nos installations, comme par exemples l'éclairage LED au dojo, la ventilation des locaux de stockage, la remise en peinture et la réfection du sol de l'accès commun des gymnases et dojo, etc...
 - b. Travailler à la réalisation d'un équipement sportif métropolitain
 - c. Accompagner les clubs dans leurs évolutions comme le doublement du parcours de Disc Golf, le nouveau club de football, l'UFT, mutualisé sur plusieurs communes
 - d. Favoriser le handisport à Ballan-Miré, comme l'accueil de Handisport Tours pour son concours de Boccia aux tennis couverts, la formation de l'OMSBM sur le sujet et l'information des clubs dans la dynamique de la Charte Handisport
 - e. Accompagner les évènements devenus incontournables, les Ballympiades, la soirée de gala des Trophées du Sport, le dîner des Présidents des clubs sportifs, les soirées disco roller, le Blackminton, la Rando des Châteaux, la Ballanaise, le Macadam Roller, etc...
 - f. Accompagner le collège, l'AS Collège, l'UNSS et les écoles dans la réalisation d'épreuves pour les enfants, comme les primaires au tennis, les tournois des collégiens...

En 2026 nous poursuivrons l'entretien et la rénovation de nos équipements avec notamment la fin de la réhabilitation des espaces communs entre les gymnases et le dojo tandis que la Métropole continuera à avancer sur le projet de réalisation d'un équipement sportif métropolitain. Comme pour chaque dossier intéressant le Sport nous travaillerons de concert avec les clubs sportifs notamment sur les grands projets. Notre préoccupation quotidienne demeurera le bien-être de nos clubs sportifs, de tous ces bénévoles qui œuvrent au service de notre ville et de ses habitants.

4. Dans un contexte social et économique toujours marqué par de fortes incertitudes, la Ville réaffirme pour 2026 sa volonté de poursuivre et de renforcer une politique concrète de Solidarité et de Vivre-Ensemble. Naturellement le CCAS constitue un acteur majeur de la politique sociale communale. Par ailleurs, l'action municipale s'inscrit résolument dans une logique de coopération étroite avec les partenaires du territoire, afin d'apporter des réponses coordonnées, complémentaires et adaptées aux besoins des habitants.

La solidarité intergénérationnelle constitue l'un de ses axes prioritaires, à travers des actions emblématiques et fédératrices.

La Semaine Bleue illustre pleinement cette démarche en favorisant l'ouverture de l'EHPAD vers l'extérieur, grâce à des initiatives portées avec les Aînés Ballanais, les jeunes enfants de la crèche, les élus du Conseil des Jeunes Ballanais, et désormais une journée dédiée à la valorisation et à la reconnaissance des aidants.

Dans le même esprit, le repas des centaines est désormais inscrit durablement au calendrier communal.

La question de la mobilité et de l'isolement des personnes âgées ou dépendantes reste une priorité municipale.

Plusieurs dispositifs ont été déployés ou renforcés :

- a. 2025 a été marqué par la mise en place d'un service de portage de repas à domicile, afin de garantir une alimentation de qualité à un prix modéré tout en maintenant le lien social ; cette nouvelle action était fortement attendue et doit se développer en 2026 en lien avec les prestataires
- b. Le Passeport Transport Seniors, a été élargi aux plus de 65 ans, avec une prise en charge de 90 % de six trajets médicaux et des plafonds de ressources réévalués pour tenir compte de l'inflation.
- c. Le dispositif des visiteurs bénévoles, qui permet aux personnes isolées de bénéficier de visites régulières, selon leurs souhaits.
- d. Le repas des Aînés, proposé sur trois dates entre septembre et novembre, qui a rassemblé près de 500 participants de plus de 68 ans.

La Ville poursuit également son soutien aux jeunes.

L'aide au financement du permis de conduire, mise en place en 2024 en contrepartie d'heures de travaux d'utilité collective, a bénéficié à 13 jeunes en 2025. Cette action, reconduite en 2026, favorise à la fois l'insertion, la mobilité et l'engagement citoyen.

L'accompagnement des habitants autour des problématiques de logement, notamment le suivi des demandes de logements sociaux, constitue un axe fort de l'intervention municipale. La lutte contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap, le développement des visiteurs bénévoles et le déploiement de l'Heure Civique participent à des réponses concrètes face aux situations de fragilité.

L'information sur les droits, souvent méconnus, l'orientation vers les professionnels compétents et la prise en compte des enjeux de mobilité et d'accessibilité, notamment via la commission municipale dédiée, complètent ce dispositif global.

Le développement des solidarités de proximité, de l'entraide et du partage constituent un enjeu majeur. Le soutien aux fêtes de voisins, l'aménagement d'espaces de rencontre de proximité en concertation avec les habitants et la promotion de l'Heure Civique contribuent à renforcer le lien social et à mieux identifier les fragilités locales.

La Ville s'appuie également sur un réseau associatif fortement ancré localement, parmi lequel le Centre Social Jules Verne, la Croix-Rouge, l'Association Solidarité Aide Alimentaire et les Aînés Ballanais occupent une place centrale. Ces structures constituent des relais essentiels pour accompagner les familles, lutter contre l'isolement et répondre aux situations de précarité.

L'engagement municipal se traduit par un soutien à la fois financier, matériel et logistique, permettant à ces partenaires de mener leurs actions dans un esprit de complémentarité avec les services municipaux et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le soutien important, tant financier que matériel, apporté au Centre Social Jules Verne constitue l'un des piliers de l'action municipale. La participation active des élus aux instances de gouvernance du centre garantit une cohérence forte entre les orientations municipales et les projets portés par la structure.

La nouvelle convention quadriennale, proposée à la validation en 2025, traduit cette volonté partagée de renforcer la complémentarité entre la Ville, le CCAS et le Centre Social, au service des habitants.

5. En ce qui concerne la jeunesse et l'enfance, nous poursuivons l'aménagement de nos équipements. Les travaux de végétalisation de la cour de l'école Jean Moulin se sont achevés, avec la construction d'un préau, attendu depuis de nombreuses années, mais aussi l'installation de jeux pour le plus grand plaisir des enfants.

Nous engagerons en 2026 les travaux de végétalisation de la cour d'école Hélène Boucher. Un maître d'œuvre nous assiste dans notre projet.

Ces travaux sont réalisés en concertation avec les écoles, les services périscolaires et l'association de parents d'élèves.

Dans le cadre de notre plan canicule, nous poursuivons également nos efforts d'investissement. Ainsi l'école Hélène Boucher se verra équipée de 2 salles fraîches et de stores sur les portes des classes donnant sur l'extérieur. La climatisation sera également installée au restaurant scolaire de la maternelle ainsi que des stores dans le couloir attenant au restaurant.

Nous poursuivons le renouvellement des équipements au sein du restaurant municipal et du mobilier dans les écoles.

La sécurité sur nos structures liées à l'Enfance est prioritaire. Nous renforcerons cette année encore, les systèmes de sécurité sur nos établissements scolaires et périscolaires dans le cadre du PPMS.

Nous continuerons également de proposer aux familles de beaux moments festifs comme le carnaval. Cette année il aura comme thème : « Pop Culture ». Comme les années précédentes, les animateurs des trois structures périscolaires se sont mobilisés pour organiser et animer eux-mêmes ce bel évènement.

Le CJB, toujours aussi actif, poursuivra ses actions et ses projets. Ils ont d'ailleurs été récompensés aux Trophées des Sports dans la catégorie « sport et nature » pour l'organisation d'une randonnée ouverte aux familles de Ballan-Miré au golf de Touraine.

Ils ont également pu profiter d'un séjour de deux jours en Normandie afin de célébrer l'anniversaire des 80 ans de la Libération de la France. Nous organiserons cette année une visite au Sénat ainsi qu'au Conseil Départemental d'Indre et Loire.

En 2026, le service de la petite enfance poursuivra ses investissements visant à améliorer les équipements de la Maison de la Petite Enfance.

À ce titre, plusieurs actions seront mises en œuvre :

- a. Le remplacement des casiers et l'installation de porte-manteaux,
- b. La continuité de la pose de panneaux acoustiques dans l'unité des moyens afin d'améliorer son insonorisation
- c. L'ouverture du bureau de direction par la pose d'une verrière, permettant une meilleure visibilité et un lien renforcé entre les parents et la direction.

Par ailleurs, le renouvellement des sièges auto sera réalisé.

6. Cette année la dynamique d'investissement se poursuit sur les bâtiments de la commune, les voiries et l'équipement des services techniques pour améliorer la qualité du service.

Au niveau des bâtiments communaux il est notamment prévu :

- a. Les travaux de la MJC qui se dérouleront jusqu'à mi 2027.

- b. Les 2 cours de l'école Hélène Boucher vont être améliorées et végétalisées, des subventions ont été sollicitées.
- c. La finalisation de l'équipement de nos écoles en salles fraîches qui se traduit par la mise en place de climatisation dans le restaurant de la maternelle, de la salle de l'avion et de la bibliothèque de l'école Hélène Boucher.

Concernant les voiries 477 000 € TTC sont prévus pour les interventions :

- d. Rue du Ballandeau avec cheminement doux protégé et la reprise de la couche de roulement.
- e. Les réfections de l'avenue de la République et de la rue de l'Ormeau, le secteur Ouest de la rue de plein champ, la route du Vau et des Touches.
- f. 120 000 € TTC sont prévus au titre de l'investissement des pistes cyclables pour le traitement des discontinuités du centre-ville au lac et pour la traversée sécurisée au niveau de l'intersection de la rue de la Commanderie et de l'avenue Jean Mermoz afin de faciliter l'accès à la piste cyclable en cours de réalisation vers les vallées et la Loire à vélo,
- g. 78 000 € TTC sont programmés pour le renouvellement de l'éclairage public, notamment au niveau du boulevard Mermoz.
- h. Les travaux de la rue du maréchal Foch, engagés en 2025, se termineront courant 1^{er} semestre 2026.

Afin d'œuvrer à la qualité du cadre de vie nous prévoyons le remplacement de la conduite d'eau fuyarde des jardins familiaux de la Faulx, l'achat des arbres et arbustes, l'amélioration de notre citerne d'arrosage, le renouvellement de tondeuse débrousailluse et souffleur.

- 7. L'année 2025, sur le plan économique, a été marquée, par toujours plus de synergie avec et entre les acteurs économiques locaux avec notamment :
 - a. La tenue de 4 petits déjeuners entreprises tout au long de l'année autour des thématiques concrètes : comment m'engager dans une démarche RSE, la facturation électronique, comment garder mes talents au sein de ma structure, etc....
 - b. Les déjeuners avec Mr Le Maire, et une partie des élus de la commission économie locale, ont également permis de continuer à créer du lien entre les entreprises, et permis aux élus d'entendre, répondre, ou orienter vers les interlocuteurs compétents pour toutes leurs problématiques.
 - c. Le rendez-vous incontournable du trophée de la ville de Ballan-Miré, en partenariat avec le Golf de Touraine, associant les artisans-commerçants-entreprises avec une compétition dédiée, est ancré auprès des acteurs économiques.

Nous avons également continué à travailler sur l'attractivité des marchés du vendredi et du dimanche, avec différentes animations, en étroite collaboration avec les commerçants ambulants présents notamment le dimanche.

Différentes animations place de l'hôtel de ville ont également été réalisées, pour animer et dynamiser le centre bourg : la fête du printemps, le Beaujolais nouveau, etc... Nous avons accompagné l'Union Commerciale, dans différentes animations : Bal'Années, Halloween et le concours des vitrines de Noël.

Nous avons organisé et tenu le premier salon du Savoir Faire et du Faire Savoir début avril, mettant en lumière les nombreux savoirs faire de nos acteurs économiques, et les besoins de recrutement présents sur notre commune. Un rendez-vous gagnant, car pour cette première édition, 75 entreprises ont répondu présentes !

De son côté, le guide des acteurs économiques, distribué à l'ensemble des ballanais en 2025, recense l'ensemble des acteurs économiques présents sur notre territoire

Le contexte national et international a continué d'impacter l'ensemble de nos acteurs économiques en 2025. Un contexte qui rend toujours difficile la visibilité de nos entreprises, artisans et commerçants. Nous devons donc, plus que jamais, continuer à garder une proximité, un soutien et leur offrir un maximum de visibilité.

C'est pourquoi en 2026 nous continuerons naturellement l'ensemble de nos actions, auprès des entreprises, commerçants et artisans. Un accompagnement encore plus fort auprès de l'union commerciale, une seconde édition du Salon du savoir-faire et faire savoir pour l'ancrer comme un rendez-vous incontournable, et travailler sur une réédition du guide des entreprises.

8. La ville de Ballan-Miré a toujours à cœur d'informer et de garder le contact avec ses habitants au travers de multiples supports tels que l'affichage papier et le panneau dynamique, les flyers, le magazine municipal, les sites internet de la ville et de la Parenthèse ou encore les Facebook associés. Ces outils, plus fluides, ergonomiques et donc plus intuitifs, présentent de nombreux avantages comme celui de mettre à la portée des citoyens un large panel de renseignements.

Le service communication recherche constamment à améliorer les moyens d'informations afin de transmettre toujours mieux, régulièrement et efficacement. Créatif, il participe activement à l'élaboration et à la conception de nombreux supports. Dans un souci d'optimisation des dépenses liées aux différentes publications municipales, le service communication a travaillé en 2025 sur un nouveau marché public pour les impressions.

Le budget participatif, qui est un moyen pour les Ballanais de contribuer à l'embellissement de la ville et à la qualité de vie au travers de projets proposés, a donné lieu à de jolies réalisations lors des dernières éditions. Bien entendu, le budget participatif sera reconduit en 2026.

La mairie qui travaille aux côtés de l'Union des Anciens Combattants (UNC), a eu le plaisir de fêter les 55 ans de l'UNC le 18 mai dernier. Toujours dans l'optique de soutenir le devoir de mémoire et d'accompagner les actions des anciens combattants, nous accueillerons en 2026, l'UNC 37 et la section Indre et Loire de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM).

En 2026 nous organiserons le dimanche 26 avril, avec l'UNC de Ballan-Miré, la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Outre les cérémonies patriotiques organisées en collaboration avec la mairie, de nombreuses manifestations à l'image des vœux du maire, des 13 et 14 juillet, d'un été à Beauverger ont été de belles réussites et seront reconduites en 2026, tout comme bien d'autres qu'elles soient anciennes ou nouvelles.

9. Afin de garantir à chacun sécurité et tranquillité, nous poursuivons le déploiement de la vidéoprotection au niveau du Boulevard Léo Lagrange, de la gare et avec une caméra

mobile. Les caméras déjà en place ont contribué à résoudre des enquêtes menées par la Gendarmerie.

En matière de sécurité routière, des équipements et des actions sont mis en place pour la sécurité de tous : la pose de plusieurs radars pédagogiques sur des secteurs où les véhicules sont tentés de ne pas respecter la vitesse. La mise en place de plateaux ralentisseurs et d'écluses permettant de sécuriser et d'abaisser la vitesse et les contrôles de la vitesse se font sur le territoire de la commune afin de faire respecter le code de la route.

Les deux policiers municipaux sont dotés de caméras piétonnes afin de garantir leur sécurité. Par exemple, ils assurent notamment des missions de prévention quotidiennes très utiles, aux abords des écoles, en patrouillant ou encore en réalisant les opérations Tranquillité Vacances (OTV).

En ce qui concerne l'association des différents acteurs locaux et de la population aux questions de sécurité, nous poursuivons le CLSPD et nous renforçons le dispositif de « participation citoyenne », en invitant les habitants intéressés à rejoindre cette démarche de prévention et de lutte contre la délinquance grâce à l'implication des habitants et de référents bénévoles.

10. En matière de développement durable, 2026 permettra de consolider notre schéma cyclable BalaVélo au travers de notre plan pluriannuel d'investissement (500.000 € sur 5 ans) tandis que la Métropole poursuivra les travaux engagés sur notre territoire, comme la piste cyclable de la Commanderie entamée fin 2025 qui permettra d'établir une continuité entre la Loire à vélo et Ballan Miré.

En 2026, nous continuerons à appliquer notre plan de gestion raisonnée des espaces verts et notre plan de végétalisation de la commune (cours d'écoles, jardins partagés, plantation d'arbres et de haies...).

Nous continuerons à inciter les habitants de notre commune à s'impliquer pour l'amélioration de leur cadre de vie en accompagnant financièrement et logistiquement les initiatives des associations et collectifs existants.

Nous continuerons à promouvoir l'éducation à l'environnement au travers de la quinzaine du développement durable, de conférences et de la mise en place d'ateliers Eco citoyens (compostage, gestion de l'eau, fresque du climat...).

11. En matière d'urbanisme, l'année 2025 a vu la concrétisation dans le quartier de la gare de 3 projets portés par 2 promoteurs privés et un bailleur social sous la forme de 3 permis de construire accordés, purgés de tout recours contentieux. Pour l'un d'entre eux, les travaux ont déjà commencé.

Ces 3 permis de construire constituent une première tranche de travaux qui acte du renouvellement urbain engagé autour de la gare, conformément au plan guide élaboré en 2023 afin de garantir un développement harmonieux de ce quartier.

Nous continuerons à travailler sur l'emprise Fuzeau propriété de la SET dans l'esprit annoncé d'une urbanisation de qualité, en faisant notamment avancer la création d'une maison de santé. Nous travaillons avec la Métropole sur les acquisitions nécessaires pour la requalification du boulevard Jean Jaurès et la facilitation de l'accès à la gare par la création d'une nouvelle voirie.

Comme annoncé dès juin 2025, la ville est définitivement redevenue propriétaire du foncier et des bâtis sur l'emprise du village vacances, purgeant les derniers blocages juridico-administratifs. Cela permettra dès 2026 de travailler à un projet de

concertation avec les Ballanais pour préfigurer les contours du projet résidentiel sur cet emplacement. Celui-ci intègrera la qualité du cadre naturel, la proximité avec le centre bourg et la réponse aux attentes en matière de logements sur la commune dans l'esprit de ville à la campagne qui caractérise notre ville.

Nous nous porterons acquéreur lorsque l'occasion se présentera de zones boisées ou naturelles en proximité de propriétés municipales existantes afin d'en sécuriser l'entretien et la pérennisation dans la limite de nos capacités qui sont contraintes.

C'est dans ce contexte incertain, tendu et difficile, que nous avons élaboré notre débat des orientations budgétaires 2026.

4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 POUR LA VILLE DE BALLAN MIRE

4.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à ce jour à 11 122 200 € pour 2026 ; elles augmentent de 113 600 € soit une hausse de 1.03 % par rapport au BP 2025.

4.1.1 La fiscalité

➤ La fiscalité directe locale

Il est proposé de maintenir les taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants 2026 identiques à ceux de 2025 soit :

- 43.02% pour la TFB
- 43.08 % pour la TFNB
- 19.20% pour la TH

L'évolution des bases fiscales dépend :

- De la revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui sera de +0.8 % pour la TFB, TFNB et TH soit une augmentation de + 42 000 € du produit fiscal
- De l'augmentation physique des bases de la collectivité représentant 19 000 € de recettes supplémentaires
- De la fin de l'exonération des 40% des nouvelles bases imposées en 2024 = + 26 000 € de produit fiscal

Le lissage de la taxe foncière sur les propriétés bâties suite à la refonte des valeurs locatives des locaux professionnels de 2017 arrive au terme de l'étalement qui était prévu sur 10 ans.

Le coefficient correcteur, déterminé par l'Etat, pour pallier la perte de taxe d'habitation par rapport au reversement de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est de 1.289814. Ce coefficient est appliqué sur le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation de l'Etat est intégrée au produit fiscal de la TFB présenté ci-dessus.

Ainsi le produit fiscal 2026 devrait s'élever à 5 622 500 € soit + 1.06 % par rapport au produit fiscal prévu au BP 2025 (+ 58 900 € en valeur absolue).

Les compensations fiscales versées par l'Etat pour les exonérations sont estimées pour 2026 à 70 600 € pour le foncier bâti et non bâti.

Les bases prévisionnelles et les compensations fiscales seront communiquées par la DDFIP pour le 31 mars 2026.

➤ La fiscalité reversée par Tours Métropole Val de Loire :

Les versements de fiscalité par la Métropole comprennent l'Attribution de compensation (ACTP) et la Dotation de solidarité communautaire (DSC).

- L'attribution de compensation (ACTP) :

L'attribution de compensation a été de 440 165.37 € en 2025.

Elle correspond au versement de la taxe professionnelle déduction faite des transferts de charges, ainsi que les dotations destinées aux associations, les fonds de concours transports pédagogiques et événementiels et depuis 2025 la compétence protection incendie transférée à Tours Métropole sur la base de la contribution de 2016. Ainsi pour 2026, le montant attendu est de 440 165.37 €.

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) :

La commune a bénéficié en 2025 de la somme de 163 049 € annuel. Ce montant est reconduit pour 2026.

➤ La fiscalité indirecte :

Les produits de fiscalité indirecte s'élèvent à 423 900 € soit + 21 800 € par rapport à 2025. Ils proviennent essentiellement de deux sources : la taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur l'électricité.

- La taxe additionnelle aux droits de mutation :

Cette recette est très aléatoire et dépend du marché de l'immobilier qui connaît de fortes tensions depuis 2023. La commune a encaissé sur les 3 dernières années : 327 000 € en 2023, 330 000 € en 2024 et 336 000 € en 2025.

285 000 € seront inscrits pour 2026 soit 15 000 € de plus qu'en 2025.

- La taxe sur l'électricité :

Le produit est estimé à 96 000 € pour 2025.

4.1.2 Les Dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations sont estimées à 2 416 300 € pour 2026. Elles augmentent de 16 300 € soit + 0.68 % par rapport au BP 2025.

➤ Les concours financiers de l'Etat

En Euros	Notification 2025	Prévision 2026	Evolution 2026 / 2025	
Dotation forfaitaire	1 005 649	1 005 000	- 649	-0,06%
Dotation de Solidarité Rurale	184 511	184 000	- 511	-0,28%
Dotation Nationale de Péréquation	101 920	102 000	80	0,08%
DGF totale	1 292 080	1 291 000	- 1 080	-0,08%

La DGF communale comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

En l'absence de loi de finances, les montants notifiés en 2025 sont inscrits pour 2026.

La DGF communale est estimée à 1 291 000 €.

- La dotation forfaitaire :

La dotation forfaitaire devrait naturellement augmenter du fait de l'évolution démographique. Elle pourrait être limitée par un écrêtement appliqué en fonction du potentiel fiscal de la collectivité.

Pour 2026, la dotation forfaitaire est estimée à 1 005 000 €.

- La dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation :

Par prudence, il est prévu d'inscrire la somme de 184 000 € pour la DSR et 102 000 € pour la DNP correspondant aux montants notifiés en 2025.

- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement est estimé à 26 000 € pour 2026.

- La dotation titres sécurisés : L'Etat versera la somme de 15 000 € pour le fonctionnement de la station biométrique.

- La dotation accordée par l'Etat pour les frais de scrutin et de mise sous plis pour les prochaines élections municipales est estimée à 5 600 €

➤ Les autres recettes de fonctionnement

- Les subventions de la Métropole :

Pour l'exercice 2026, les participations de la Métropole devraient être de l'ordre de 341 100 € comprenant notamment :

- Le fonds de concours de 315 200 € pour le fonctionnement de la Parenthèse,
- Le fonds de concours de droit commun avec une répartition qui évolue en faveur de l'investissement : 80% en investissement et 20% en fonctionnement.

Le fonds de concours de droit commun étant de 129 737 €, 25 900 € seront inscrits en fonctionnement et 103 800 € en section d'investissement pour 2026.

- Les participations de la CAF

Les recettes liées aux prestations de services et à la convention de partenariat, ex-convention territoriale globale, sont estimées à 530 100 € pour 2026.

- Les autres subventions et participations :

Les participations proviennent essentiellement de la Région pour la saison culturelle, du Département pour l'utilisation des gymnases par les collégiens, des communes pour les enfants hors commune scolarisés à Ballan-Miré, Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés et Atome pour le nettoyage des mégots dans la rue.

4.1.3 Les autres recettes

- Les produits des services :

Les produits des services sont estimés à 1 285 300 € ;

La participation des familles aux services de restauration et d'accueil de l'enfance et de la petite enfance est estimée à 762 000 € pour 2026.

La mise à disposition du personnel à la Métropole et au SIGEC est évaluée à 250 500 €.

Les services restauration effectués pour le compte de la commune de Villandry et du SIGEC sont estimés à 78 900 €.

Les coupes de bois devraient rapporter 90 000 € en 2026.

- Les autres produits de gestion courante :

Les recettes principales se composent du versement de la redevance de 60 000 € versée par Val Touraine Habitat dans le cadre du bail à réhabilitation des pavillons personnes âgées et de la redevance de la SET dans le cadre de la concession de la ZAC de la Pasqueraie qui diminue de 50 000 € par rapport à 2025, soit 400 000 € pour 2026.

Le loyer ainsi que les impôts attachés au bâtiment de l'Ephad de Beaune, occupé par l'union régionale VYV3 Centre Val de Loire sont estimés à 215 100 € pour 2026.

4.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 9 920 200 € pour 2026. Elles augmentent de 22 900 € soit + 0.23 % par rapport au BP 2025.

4.2.1 Les dépenses de personnel

Les charges de personnel sont estimées à 6 171 300 € pour l'exercice 2026 soit une hausse de 108 100 € par rapport au BP 2025 (+1.78%).

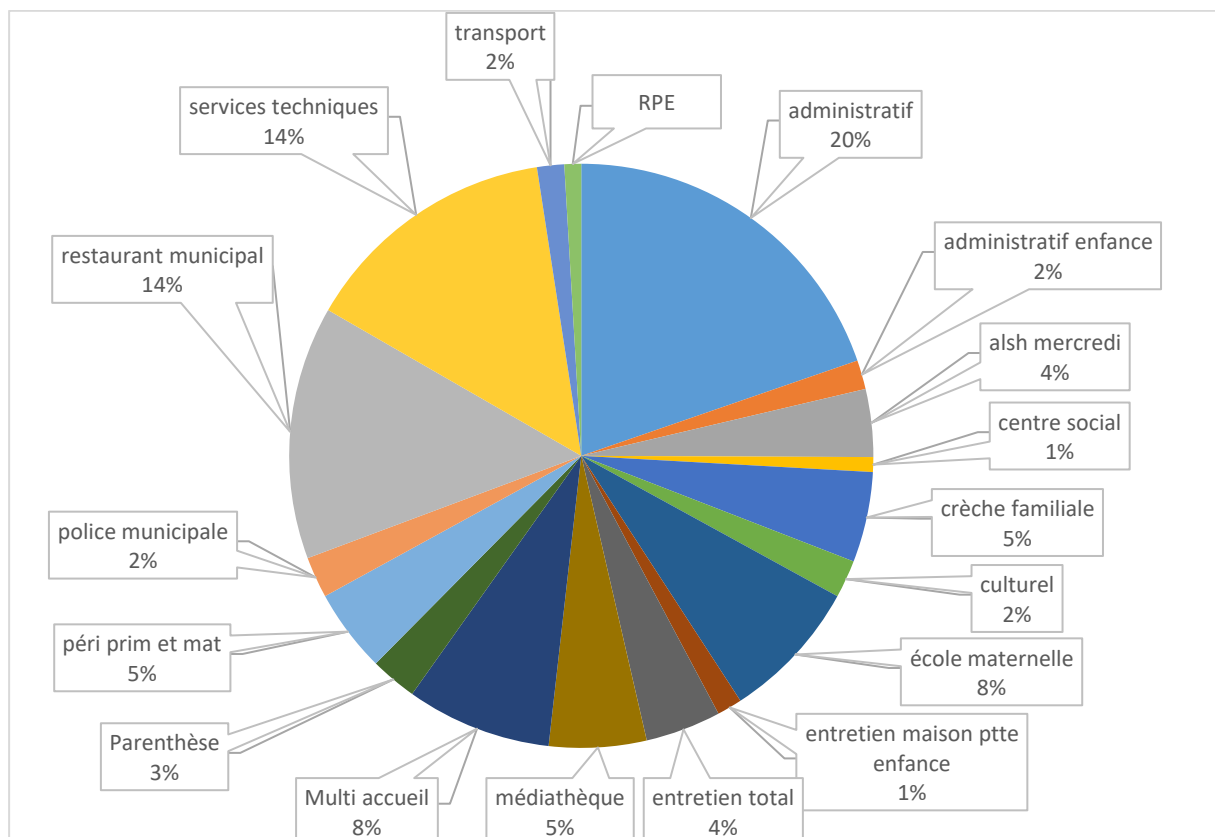
Les décisions imposées par l'Etat nous contraignent à inscrire des dépenses supplémentaires qui s'élèvent à 153 800 € soit + 2.54%

Au regard des seules décisions prises par la collectivité, ce chapitre aurait été en diminution de 45 700 € en 2026 par rapport à 2025 soit - 0.75%.

Cette somme prévisionnelle de 6 171 300 € intègre notamment les éléments suivants :

- 153 800 € sur lesquelles la collectivité n'a aucun pouvoir de décision dont :
 - L'augmentation du taux de la CNRACL de 3 points : + 70 000 €
 - La participation santé pour les agents : + 28 500 €
 - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 23 200 €
 - L'évolution du SMIC : + 16 800 €
 - Modification de la cotisation accident du travail : + 11 900 €
 - La mise sous plis pour les élections municipales : + 3 400 €
- - 45 700 € résultant de décisions prises par la collectivité dont :
 - La poursuite de l'augmentation du régime indemnitaire mensuel de 30 € nets mensuels par agent : + 64 800 €
 - Ajustement de la quotité d'heures de travail : + 49 000 €
 - Départs / arrivées suite mutation et départs en retraite : - 74 300 €
 - Remplacements des agents : - 72 600 €
 - Divers : - 12 600 €

Les charges de personnel se répartissent ainsi :



4.2.2 Les subventions et contributions

L'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions accordées aux associations était de 287 500 € au BP 2025.

Pour 2026, il a été décidé de l'augmenter de 8 000 € et de la porter ainsi à 295 500 €.

La subvention versée au CCAS sera maintenue à hauteur de 70 000 €

La contribution de la ville au fonctionnement du SIGEC est portée à 335 500 € (325 000 € en 2025) pour les services transports scolaires, école de musique, centre de loisirs d'été principalement.

4.2.3 Les dépenses des services

Les charges à caractère général sont estimées à 2 617 400 € pour 2026 soit une diminution de 92 900 € (- 3.43 %) par rapport au BP 2025.

Les charges à caractère général prennent en compte les évolutions suivantes :

- Les honoraires liés au village vacances pour solder les différentes hypothèques ne sont pas reconduites, la situation étant désormais réglée : - 40 000 €
- Les nouveaux marchés en approvisionnement de gaz et d'électricité, effectifs au 1^{er} janvier 2026, présentent une baisse de l'ordre de 80 000 €
- L'enveloppe de réserve est maintenue à 25 000 €

4.2.4 Les autres dépenses

Les indemnités des élus sont estimées à 153 400 € pour 2026 (154 200 € en 2025).

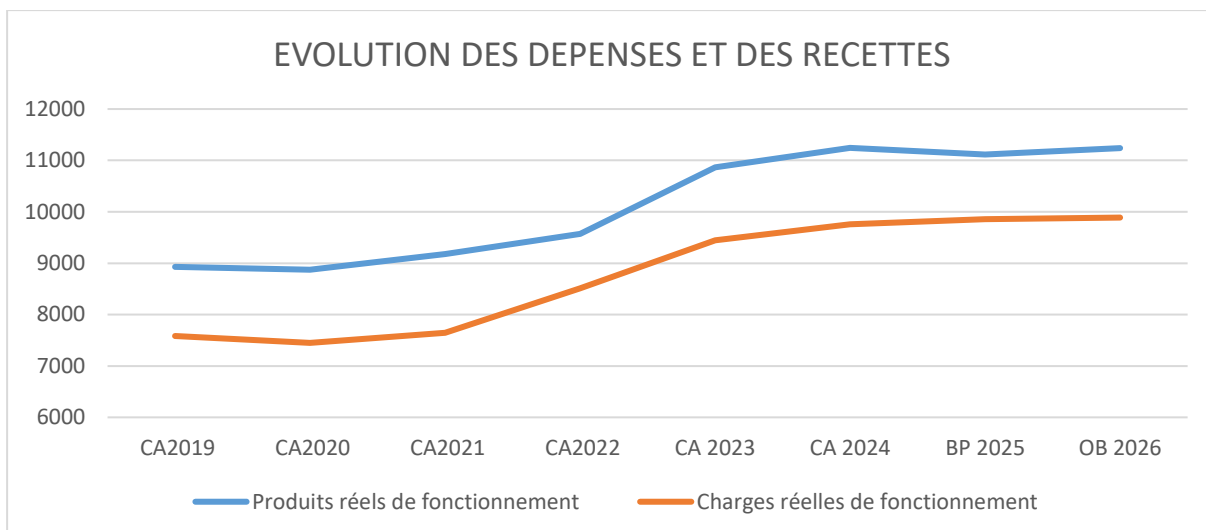
Les intérêts des emprunts sont estimés à 215 000 € soit une diminution de 18 000 € par rapport au BP 2025.

4.3 Synthèse de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à ce jour à 11 122 200 € pour 2026 ; elles augmentent de 113 600 € soit une hausse de 1.03 % par rapport au BP 2025.

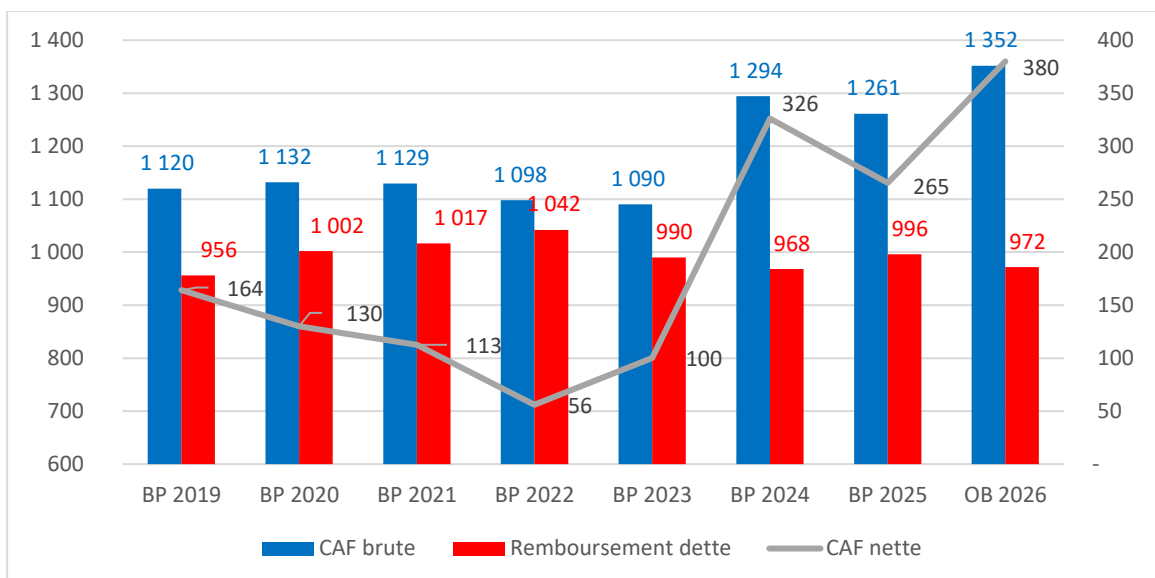
Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 9 920 200 € pour 2026. Elles augmentent de 22 900 € soit + 0.23 % par rapport au BP 2025.

	BP 2025	OB 2026	Variation OB 2026 / BP 2025	
			Valeur	%
Recettes réelles	11 008 600,00	11 122 200,00	113 600,00	1.03%
Dépenses réelles	9 897 300,00	9 920 200,00	22 900,00	0,23%
TOTAL	1 111 300,00	1 202 000,00	90 700,00	8,16%



4.4 La CAF nette prévisionnelle

Nos recettes réelles de fonctionnement augmentent plus vite que nos dépenses de fonctionnement. Ainsi, la collectivité dégage une marge sur la section de fonctionnement qui permet, pour la 3^{ème} année consécutive, de présenter une CAF brute supérieure à 1 200 000 € avec une CAF nette prévisionnelle de 380 000 €.



La CAF brute devrait être de 1 352 100 € soit une augmentation de 90 700 € par rapport à 2025. Quant à la CAF nette, elle devrait se situer à un niveau proche de 380 000 € soit 114 700 € de plus qu'en 2025 avec une diminution du remboursement de la dette de 24 000 €.

	BP 2025	OB 2026	Variation OB 2026 / BP 2025	
			Valeur	%
Recettes réelles	11 008 600,00	11 122 200,00	113 600,00	1,03%
Dépenses réelles	9 897 300,00	9 920 200,00	22 900,00	0,23%
Travaux en régie	150 000,00	150 000,00	-	0,00%
CAF brute prévisionnelle	1 261 300,00	1 352 000,00	90 700,00	7,19%
Dette en capital	996 000,00	972 000,00	- 24 000,00	-2,41%
CAF nette prévisionnelle	265 300,00	380 000,00	114 700,00	43,23%

4.5 Les recettes d'investissement

4.5.1 Les ressources propres

Pour le respect de l'équilibre réel, le remboursement de la dette doit être couvert par des ressources propres internes et externes qui sont constituées :

- Du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) estimé à 260 000 €, calculé sur les dépenses d'équipement payées en 2025.
- De la taxe d'aménagement estimée à 100 000 €
- De la cession de la maison Rose pour 250 000 €
- De l'autofinancement pour 2 712 000 €

Ces différentes recettes totalisent la somme de 3 322 000 €.

4.5.2 Les autres recettes

Les autres recettes proviennent :

- Du recours à l'emprunt pour 2026 qui devrait être de 722 000 € soit un désendettement de 250 000 € sur l'exercice, le remboursement de l'emprunt étant de 972 000 € pour 2026.
- Des subventions à inscrire au BP pour un total de 243 700 € :
 - 139 900 € de la Métropole dans le cadre du Fonds vert de 2025
 - 103 800 € de la Métropole au titre du fonds de concours de droit commun

4.5.3 Les subventions d'investissement sollicitées, non inscrites au BP 2026 :

Les subventions sollicitées, en attente de notification, portent sur les opérations suivantes :

- L'extension et la réhabilitation de la MJC auprès de :
 - L'Etat dans le cadre de la DETR ou du DSIL
 - Du Département d'Indre et Loire dans le cadre du F2D
 - L'Union européenne dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER)
 - De l'Adème pour les études et les travaux liés à la géothermie
- Rénovation de la voute de l'Eglise Saint-Venant à Ballan-Miré : auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- Végétalisation de l'école Hélène Boucher : l'Union européenne dans le cadre du Feder
- Installations de corbeilles tri sélectifs : Citéo via la Métropole

4.6 Les dépenses d'investissement

4.6.1 Le remboursement de la dette

Le remboursement de la dette sera de 972 000 € en 2026

La charge d'intérêts sera de 183 000 € en 2026 représentant un taux moyen de 2.20%

L'annuité de la dette sera de 1 155 000 € (capital + intérêts)

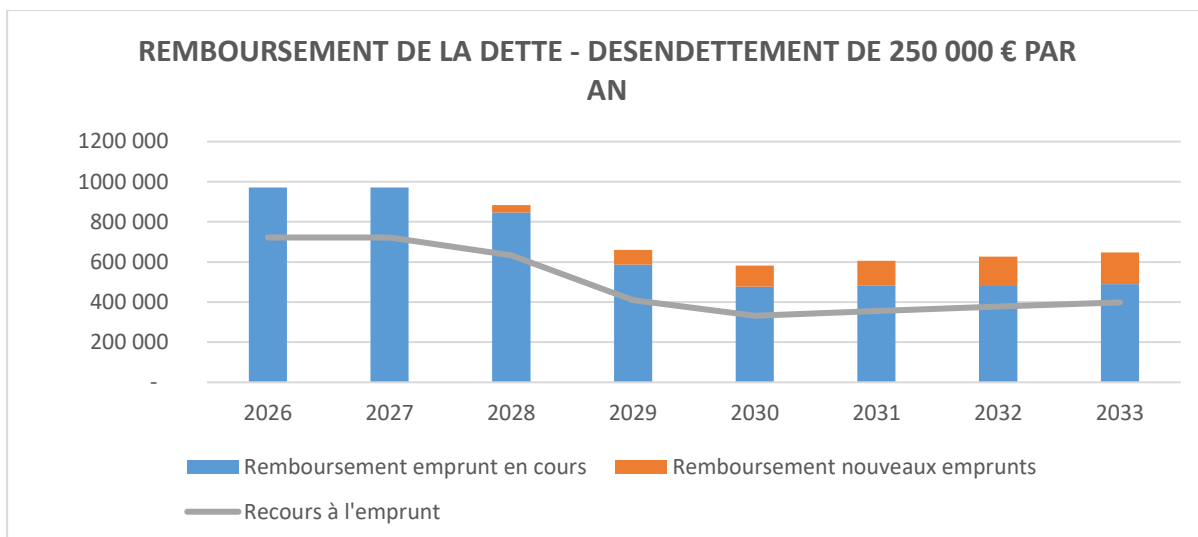
Le capital de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 8 308 015 €.

En cours de la dette	Montant
En cours de la dette au 1er janvier 2020	9 784 085
En cours de la dette au 31 décembre 2026	8 082 688
Désendettement entre 2020 et 2026	1 701 397

Le désendettement de la commune a été amorcé en 2010. Malgré tout, le stock de dette reste encore significatif pour Ballan Miré puisque la dette par habitant est de 961 €/hab. au 1^{er} janvier 2026, quand elle était de 966 €/hab. au niveau départemental, 887 €/hab. au niveau régional et 755 €/hab. au niveau national en 2024.

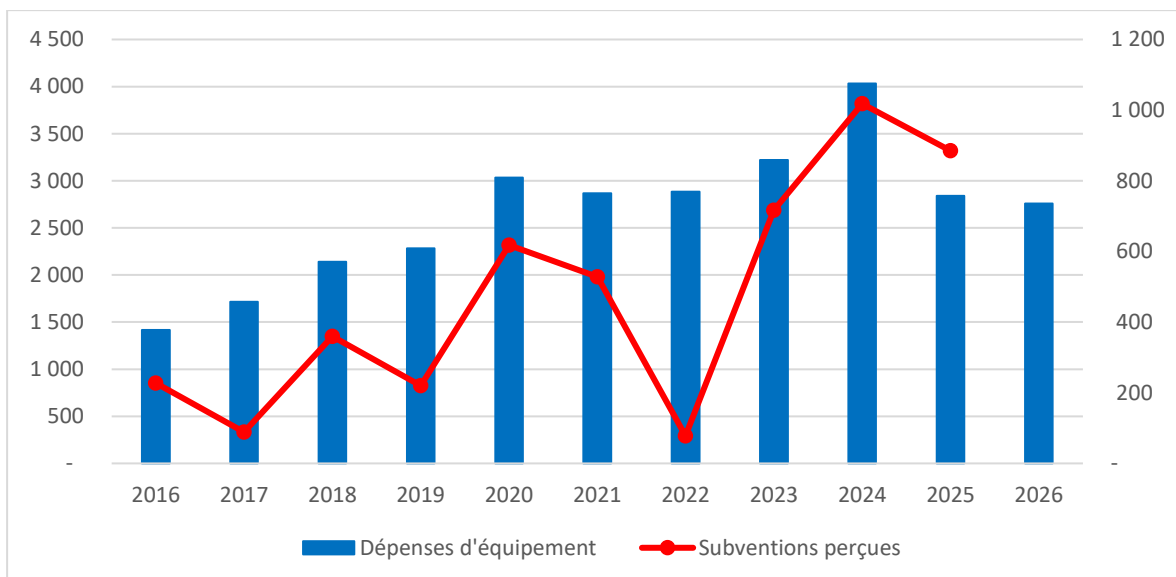
Un tel niveau pourra être atteint lorsque notre dette sera de l'ordre de 7 500 000 € soit fin 2030 en maintenant le niveau de désendettement annuel à 250 000 €.

En parallèle, l'annuité de la dette sera alors de 134 €/hab. en 2026 (136 €/hab. pour le Département, 109 €/hab. pour la Région et 102 €/hab. au niveau national en 2024).



4.6.2 Les dépenses d'équipement

Les dépenses prévisionnelles d'équipement devraient être de l'ordre de 2 760 000 €. Une fois encore, ces orientations budgétaires reflètent une forte ambition d'investir pour notre commune et ses concitoyens. Ceci se traduit par un niveau d'investissement qui reste élevé et sur la même dynamique depuis 2020 avec une enveloppe d'investissement une fois de plus supérieure à 2 500 000 €.



Les dépenses d'équipement concernent principalement :

1. Les opérations pluriannuelles déjà engagées sous forme d'autorisations de programmes :

Depuis 2017, la collectivité utilise la technique des AP/CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement) permettant de donner une vision pluriannuelle des investissements structurants de la commune et de prévoir les crédits de paiement à ouvrir chaque année pour réaliser les projets ainsi identifiés.

Les AP en cours de réalisation sont présentées ci-dessous et les CP sont répartis en fonction de l'avancée des opérations.

Code AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2026	Total cumulé	CP réalisés au 01/01/2026	CP pour 2026	CP pour 2027	CP pour 2028 et au-delà
7AP19	Vidéo Protection	522 643,52	-	522 643,52	370 484,01	152 159,51	-	-
13AP21	Extension bâtiment MJC - Assistance à MO	3 030 000,00	-	3 030 000,00	498 623,71	1 706 376,29	825 000	-
14AP21	Aménagement des bois communaux	36 000,00	-	36 000,00	35 942,26	-	-	-
15AP21	MO terrains de tennis couverts	145 727,72	-	145 727,72	126 156,18	19 571,54	-	-
16AP22	Réhabilitation espaces communs complexe sportif Mermoz	40 000,00	-	40 000,00	27 116,81	12 883,19	-	-
17AP22	Mise en place de la GRC	58 000,00	-	58 000,00	-	-	9 000	49 000
19AP22	Construction terrains tennis couverts	2 101 272,28	-	2 101 272,28	2 097 011,32	4 260,96	-	-
21AP25	Etudes mini-halles	40 000,00	-	40 000,00	-	30 000,00	10 000	-
22AP25	Travaux de végétalisation de l'école Hélène Boucher	179 000,00	-	179 000,00	3 240,00	175 760,00	-	-
Total		6 152 643,52	-	6 152 643,52	3 158 574,29	2 101 011,49	844 000	49 000

Ainsi, il est prévu d'inscrire 2 101 011.49 € de CP en 2026 dont :

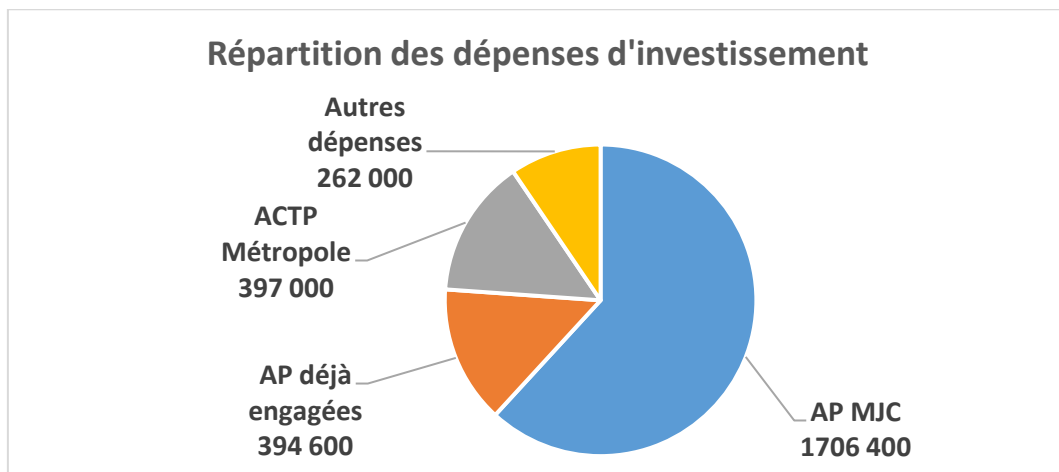
- 1 706 376.29 € pour l'extension et la réhabilitation de la MJC
- 175 760 € pour la végétalisation de l'école Hélène Boucher

2. Les dépenses nouvelles pour 2026

En plus des autorisations de programmes actuellement ouvertes, une enveloppe de 659 000 € est prévue pour l'entretien du patrimoine, l'acquisition de matériel pour le fonctionnement des services et le versement annuel à la Métropole pour la réalisation des travaux de voirie, espaces verts et éclairage public.

Cette enveloppe porte essentiellement sur :

- La voirie pour 412 000 € dont :
 - o 397 000 € au titre de l'attribution de compensation qui sera fléchée principalement vers les travaux de la rue de l'Ormeau, la 2^{ème} tranche de l'avenue de la République, la rue du Ballandeau, le parking de l'école Hélène Boucher, l'aménagement de pistes cyclables et de l'éclairage public dont la rue Jean Mermoz.
 - o 15 000 € pour de la voirie communale, rurale
- Les bâtiments, matériels et services divers pour 89 000 € dont :
 - o 25 000 € pour le mobilier urbain
 - o 22 000 € pour l'informatique
 - o 16 000 € pour le matériel des services techniques
 - o 10 800 € pour la culture
- L'éducation et l'enfance pour 76 000 € dont :
 - o 33 000 € pour l'école Hélène Boucher
 - o 20 000 € à la Maison de la petite enfance
 - o 16 000 € pour la restauration scolaire
 - o 5 000 € pour les accueils périscolaires
- L'environnement pour 52 000 € dont :
 - o 25 000 € pour les jardins familiaux
 - o 17 000 € pour les plantations de peupleraies
 - o 10 000 € d'achat d'arbres et arbustes
- La solidarité pour 20 000 €
- L'urbanisme pour 10 000 €



ANNEXE 1

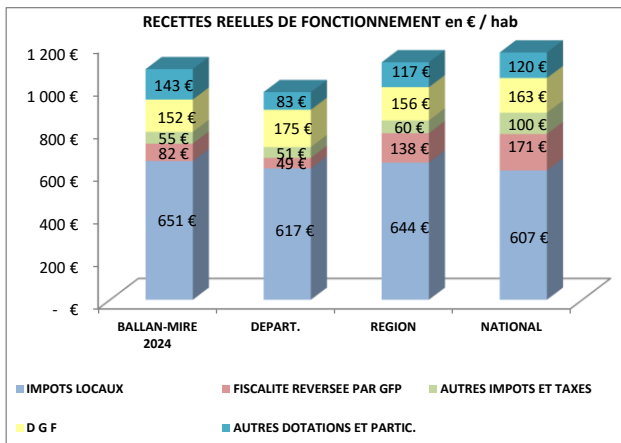
ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

2019 - 2024

A1.1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	Variation 2024/2019	Variation 2024/2019 moyenne
Impôts et taxes	4 998 958	5 070 419	5 459 186	5 718 450	6 270 553	6 601 790	32,06%	6,41%
Dotations et participations	2 312 673	2 405 092	2 220 870	2 242 313	2 702 923	2 469 519	6,78%	1,36%
dont DGF	980 378	976 864	977 539	982 462	980 947	995 319	1,52%	0,30%
Autres produits courants	1 461 412	1 131 589	1 286 635	1 447 731	1 790 890	2 024 719	38,55%	7,71%
Autres produits	157 845	265 912	212 738	163 381	101 013	148 303	-6,05%	-1,21%
Recettes réelles de fonctionnement	8 930 888	8 873 013	9 179 429	9 571 875	10 865 380	11 244 331	25,90%	5,18%

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent en moyenne de 5,18 % par an entre 2019 et 2024.



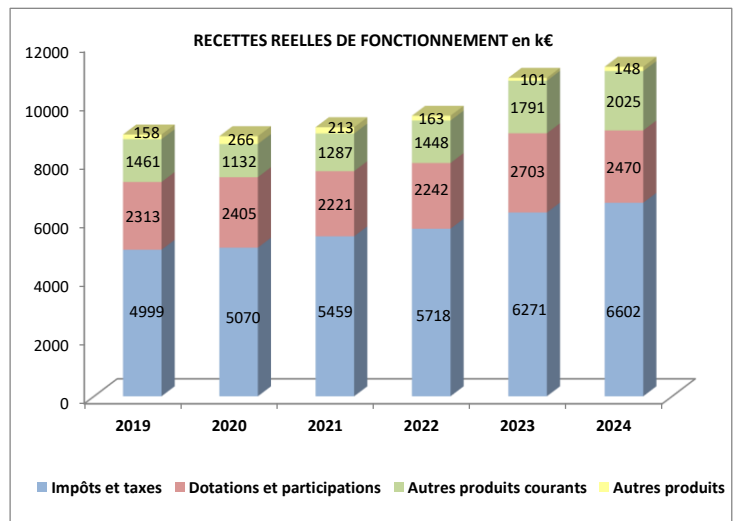
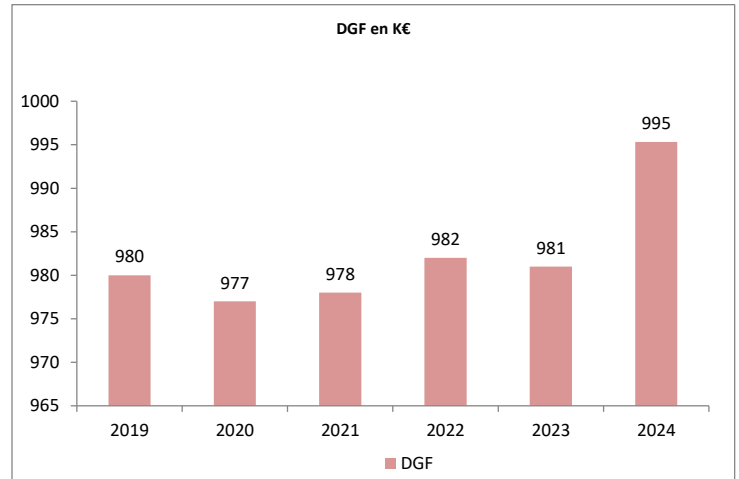
Strate population 5 000 à 9 999 hab

En 2024, la commune a encaissé 11 244 331 € soit 1 341€/ hab, supérieure à la moyenne régionale (1 261 €/ hab) et supérieure à la moyenne départementale (1 131 €/ hab).

Les impôts locaux représentent 651 €/hab contre 644 €/ hab pour les communes de la Région et 617 €/ hab pour les communes du Département.

Les autres impôts et taxes s'élèvent à 55 €/ hab contre 60 €/ hab pour les communes de la Région et 51 € pour les communes du Département.

La dotation globale de fonctionnement s'élève à 152 €/ hab contre 156 €/ hab pour les communes de la Région et 175 €/ hab pour les communes du Département



	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	Variation 2024/2019	Variation 2024/2019 moyenne
Impôts et taxes	4 998 958	5 070 419	5 459 186	5 718 450	6 270 553	6 601 790	32,06%	6,41%
Contributions directes	3 931 112	3 991 225	4 240 316	4 486 458	5 144 629	5 456 738	38,81%	7,76%
Attribution de compensation	421 527	450 711	450 711	525 423	525 423	525 423	24,65%	4,93%
Droits de mutation	396 011	373 228	492 812	424 433	326 682	330 341	-16,58%	-3,32%

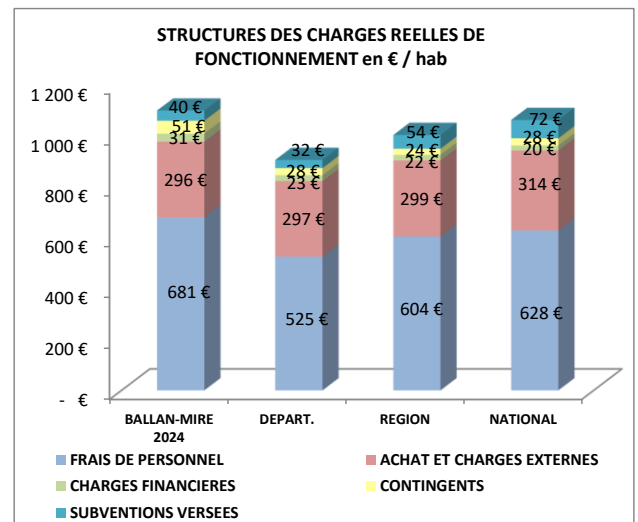
A1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	Variation 2024/2019	Variation 2024/2019 moyenne
Charges de personnel	4 602 667	4 681 243	4 732 242	5 176 641	5 630 673	5 708 559	24,03%	4,81%
Autres charges courantes	2 053 224	1 804 031	1 986 887	2 359 706	2 841 488	2 677 909	30,42%	6,08%
achats et charges externes	1 877 377	1 636 351	1 782 541	2 179 100	2 656 225	2 482 035	32,21%	6,44%
Subventions	260 613	308 396	296 806	354 929	327 988	333 559	27,99%	5,60%
Contingents	408 117	409 924	416 679	409 391	406 840	424 773	4,08%	0,82%
Charges financières	244 827	226 977	200 427	179 018	224 957	262 041	7,03%	1,41%
Autres charges	11 257	18 910	12 689	33 133	12 556	9 565	-15,03%	-3,01%
Dépenses réelles de fonctionnement	7 580 705	7 449 481	7 645 731	8 512 818	9 444 502	9 416 406	24,22%	4,84%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en moyenne de 4,84 % par an entre 2019 et 2024.

Les charges de personnel ont augmenté en moyenne de 4,81 % dont 8,77 % de 2022 à 2023 (+ 454 032 €)

Du fait de la crise énergétique, les autres charges courantes ont été fortement impactées en 2023 (+ 481 782 €) et ont diminuées de 163 579 € en 2024.

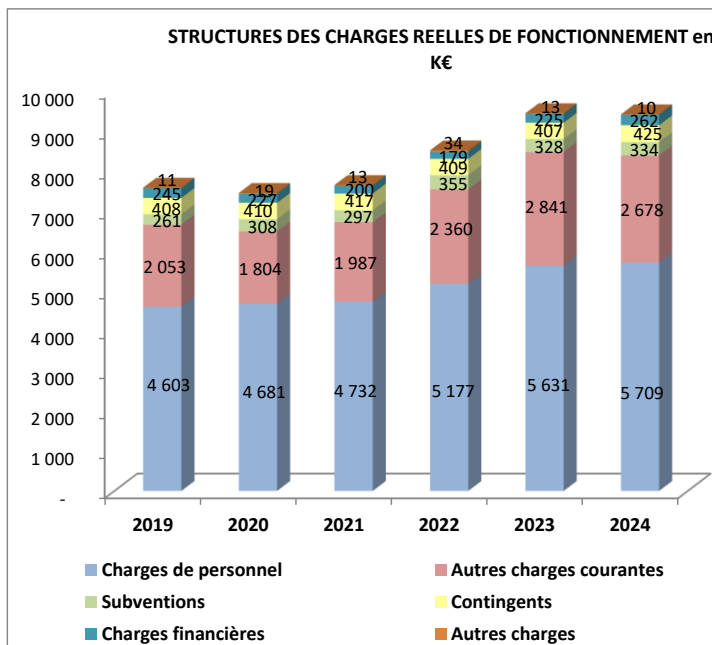


Strate population 5 000 à 9 999 hab

En 2024, la commune a dépensé 9 416 406 € soit 1 123 € / hab contre une moyenne régionale de 1 041 € / hab et une moyenne départementale de 945 € / hab.

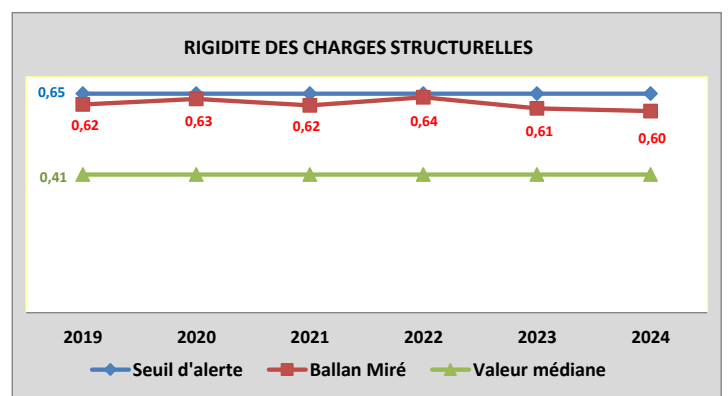
Les charges de personnel représentent 681 € /hab contre 604 € / hab pour les communes de la Région et 525 € / hab pour les communes du Département.

Les achats et autres charges externes s'élèvent à 296 € / hab contre 299 € / hab pour les communes de la Région et 297 € / hab pour les communes du Département.



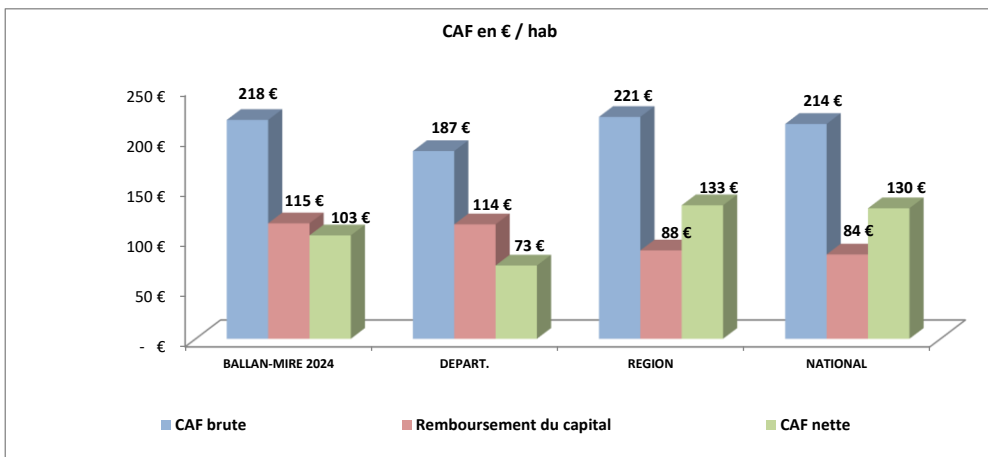
RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES

Ce ratio mesure le poids des charges de fonctionnement les plus rigides et difficilement compressibles, par rapport aux produits réels de fonctionnement et donc la marge de manœuvre dont dispose la commune pour réduire ses charges. Le seuil d'alerte est à 0,65.

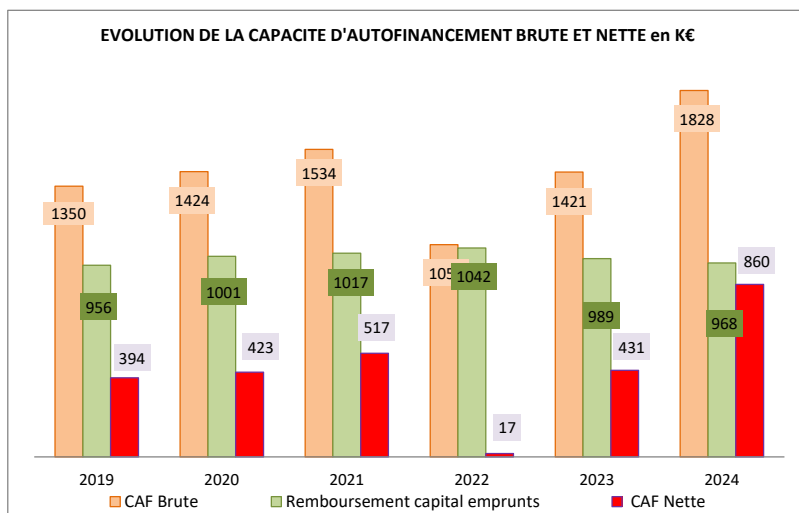


A1.3 LA CONSTITUTION DE L'AUTOFINANCEMENT

	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	Variation 2024/2019	Variation 2024/2019 moyenne
Produits réels de fonctionnement	8 930 888	8 873 013	9 179 429	9 571 875	10 865 380	11 244 331	25,90%	5,18%
Charges réelles de fonctionnement	7 580 705	7 449 481	7 645 731	8 512 818	9 444 502	9 416 406	24,22%	4,84%
CAF Brute	1 350 183	1 423 532	1 533 698	1 059 057	1 420 878	1 827 925	35,38%	7,08%
Remboursement capital emprunts	955 879	1 001 019	1 016 670	1 042 007	989 406	967 689	1,24%	0,25%
CAF nette	394 304	422 513	517 028	17 050	431 472	860 236	118,17%	23,63%



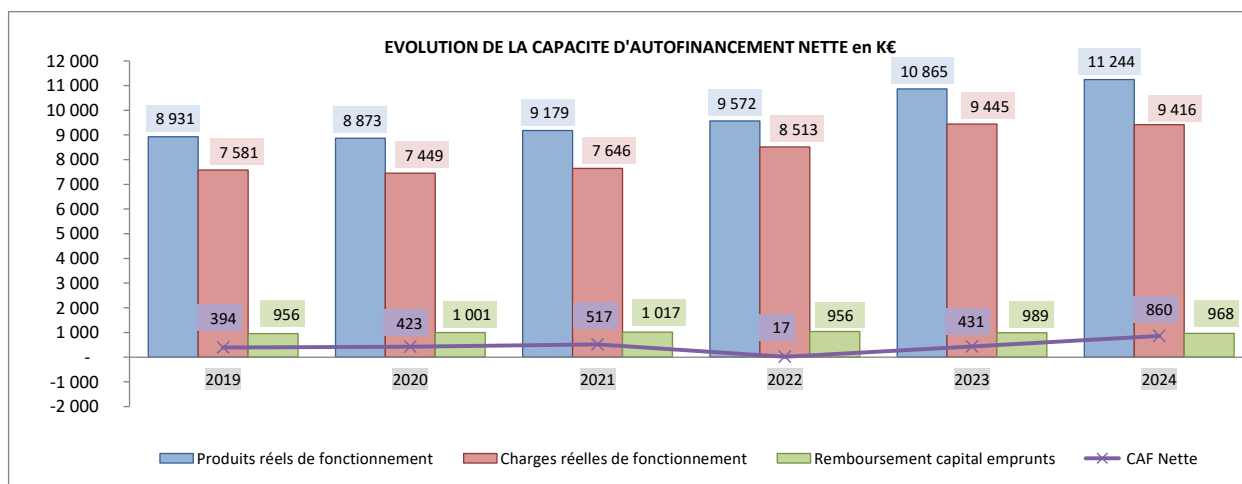
Strate population 5 000 à 9 999 hab



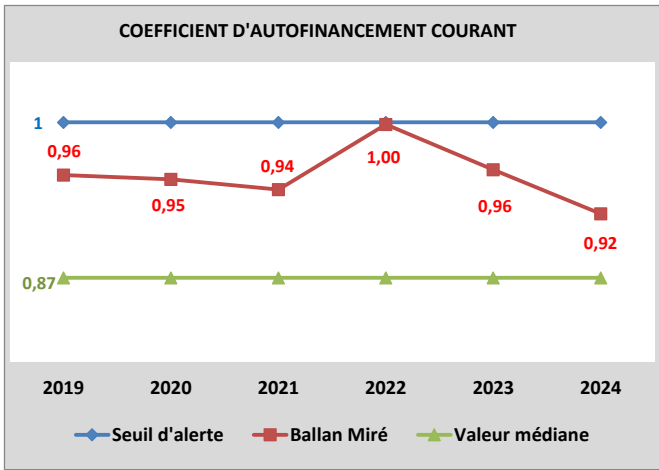
En 2024 la CAF brute était de 1 828 K€ soit de 218 €/hab contre 221 €/hab pour la moyenne régionale et 187 €/hab pour la moyenne départementale.

La CAF nette était de 860 K€ soit 103 €/hab contre 133 €/hab pour la moyenne régionale et 73 €/hab pour la moyenne départementale.

860 K€ de CAF nette est un niveau jamais atteint avant 2024.



A1.4 LES RATIOS



COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT

Autre façon de mesurer la capacité de la commune à couvrir par ses produits réels de fonctionnement, à la fois ses charges de fonctionnement réelles et le remboursement de sa dette (hors opérations de refinancement)

A fin 2024, notre commune améliore ce coefficient ce qui signifie que une fois toutes les charges payées, il reste un peu plus de ressources pour financer les investissements.

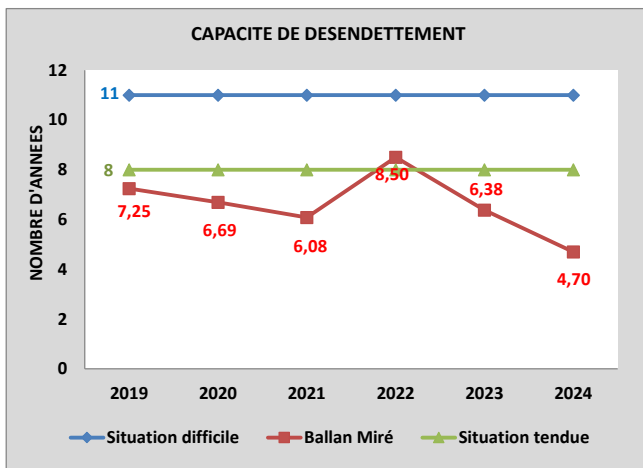
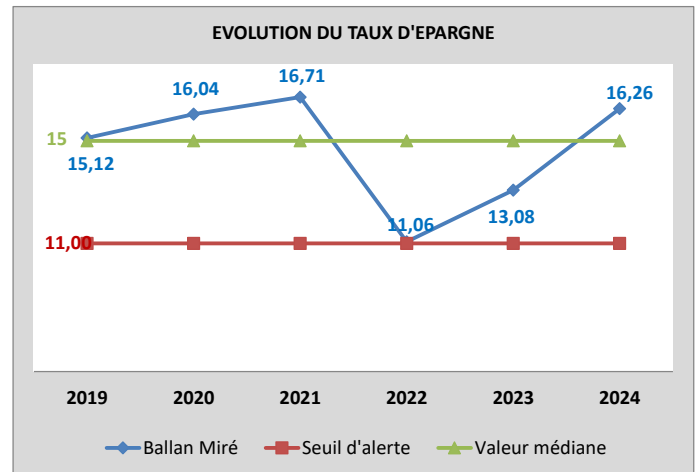
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (TEB)

L'un des principes fondamentaux de l'équilibre budgétaire porte sur l'obligation de couvrir les dépenses récurrentes par des recettes définitives.

Le calcul du TEB permet de déterminer la fraction des ressources courantes disponibles pour rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements.

Ce taux se mesure par le ratio caf brute / produits réels de fonctionnement.

Le seuil critique se situe autour de 10-12 %. En dessous la collectivité s'expose à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.



CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Ce ratio mesure le nombre d'années qui sont nécessaires à une commune pour rembourser sa dette avec l'autofinancement dégagé (Encours de la dette / CAF brute).

Le plafond national de référence a été fixé à 12 ans pour les communes et EPCI.

A fin 2024, il est de 4,7 ans.

TAUX D'ENDETTEMENT

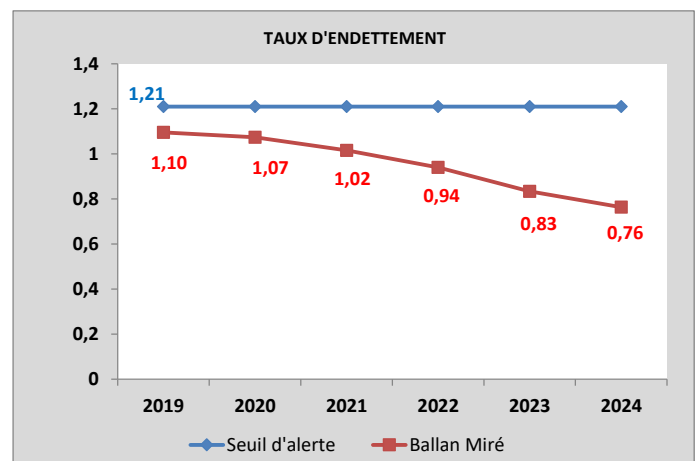
La dette en capital d'une commune correspond à l'équivalent d'une année de recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio doit donc être < 1

Le seuil d'alerte est à 1,21.

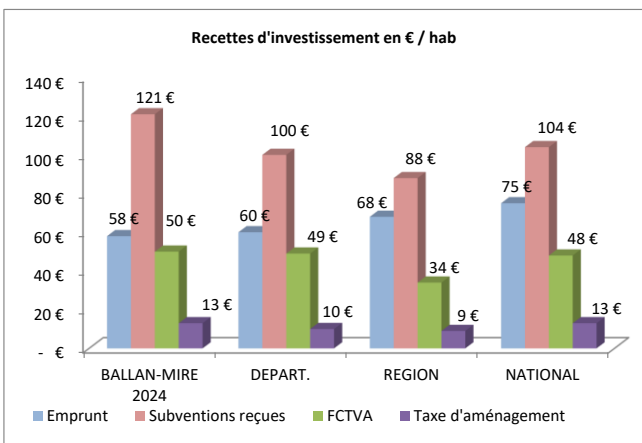
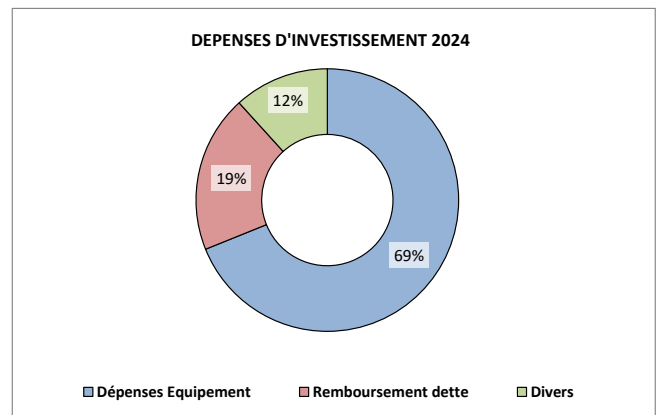
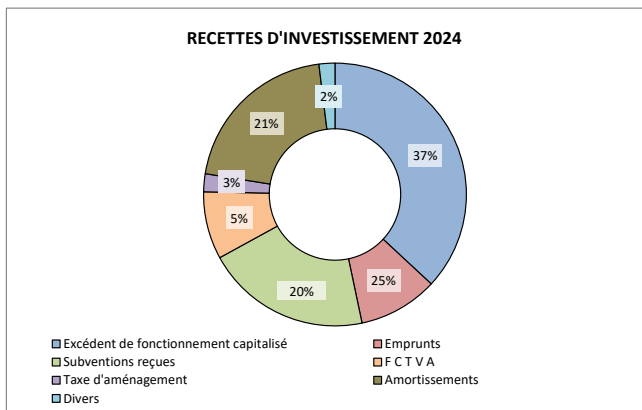
Le choix de désendetter progressivement notre commune et la hausse de nos recettes nous permettent enfin de redescendre lentement en dessous du seuil d'alerte.

Ce ratio continue de diminuer du fait du désendettement qui se poursuit et des recettes de fonctionnement qui augmentent.

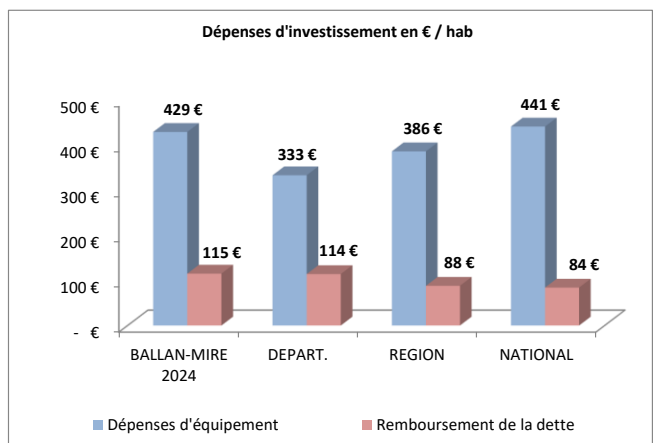


A1.5 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

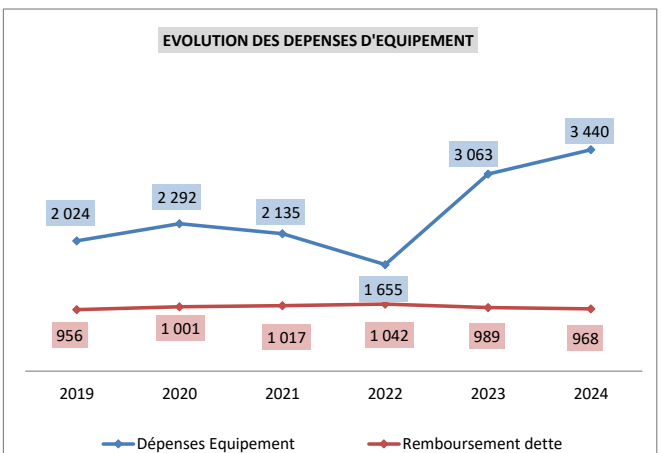
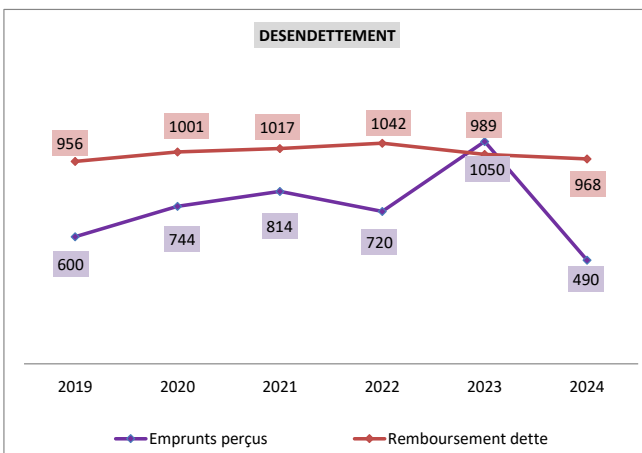
RUBRIQUE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2019	Variation 2024/2019 moyenne
Excédent de fonctionnement capitalisé	284 000	530 000	355 000	1 431 000	118 813	1 850 217	551,48%	110,30%
Emprunts	600 000	743 543	814 457	720 000	1 050 000	490 000	-18,33%	-3,67%
Subventions reçues	220 123	618 183	528 153	77 277	716 856	1 018 337	362,62%	72,52%
F C T V A	240 099	144 607	200 094	283 157	137 902	416 505	73,47%	14,69%
Taxe d'aménagement	218 417	104 978	258 902	172 201	206 839	110 622	-49,35%	-9,87%
Amortissements	762 413	703 260	731 105	746 847	936 664	1 027 646	34,79%	6,96%
Divers	1 342 048	227 620	238 832	207 111	131 020	98 090	-92,69%	-18,54%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 667 099	3 072 192	3 126 542	3 637 593	3 298 094	5 011 417	36,66%	7,33%
Dépenses Equipement	2 023 954	2 291 538	2 134 878	1 655 054	3 063 088	3 439 776	69,95%	13,99%
Remboursement dette	955 879	1 001 019	1 016 670	1 042 007	989 406	967 689	1,24%	0,25%
Divers	230 195	381 047	401 756	351 942	531 975	585 424	154,32%	30,86%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 210 028	3 673 604	3 553 304	3 049 003	4 584 469	4 992 889	55,54%	11,11%
RESULTAT DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	457 072	-601 412	-426 761	588 590	-1 286 375	18 528		



Strate population 5 000 à 9 999 hab



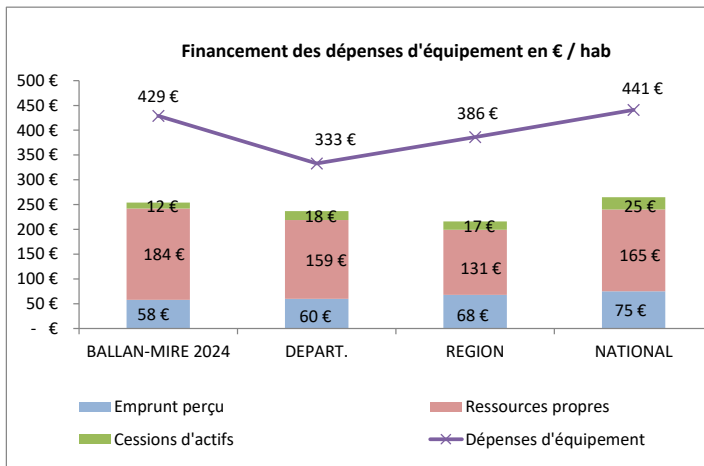
Strate population 5 000 à 9 999 hab



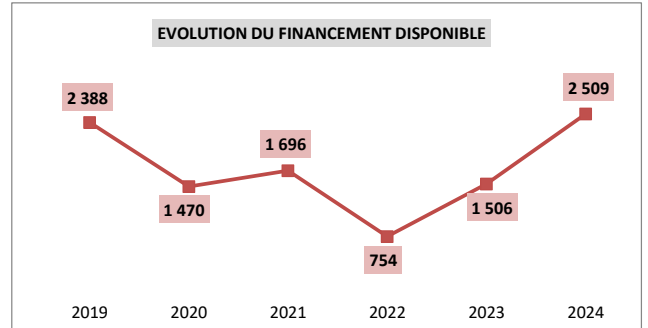
A1.6 LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2019	Variation 2024/2019 moyenne
CAF brute (I)	1 350 183	1 423 532	1 533 698	1 059 057	1 420 878	1 827 925	35,38%	7,08%
Remboursement capital emprunt (II)	955 879	1 001 019	1 016 670	1 042 007	989 406	967 689	1,24%	0,25%
CAF nette (I - II) = A	394 304	422 513	517 028	17 050	431 472	860 236	118,17%	23,63%
Ressources propres (B)	678 639	867 768	987 149	532 634	1 061 596	1 545 464	127,73%	25,55%
Subventions	220 123	618 183	528 153	77 277	716 856	1 018 337	362,62%	72,52%
FCTVA	240 099	144 607	200 094	283 157	137 902	416 505	73,47%	14,69%
Taxe d'aménagement	218 417	104 978	258 902	172 201	206 839	110 622	-49,35%	-9,87%
Cession d'actifs (C)	1 315 548	180 000	192 190	204 166	12 830	103 800	-92,11%	-18,42%
Financement propre (A+B+C)= D	2 388 491	1 470 281	1 696 368	753 851	1 505 898	2 509 500	5,07%	1,01%

La CAF nette, les ressources propres et les cessions d'actif contribuent au financement de la section d'investissement



Strate population 5 000 à 9 999 hab

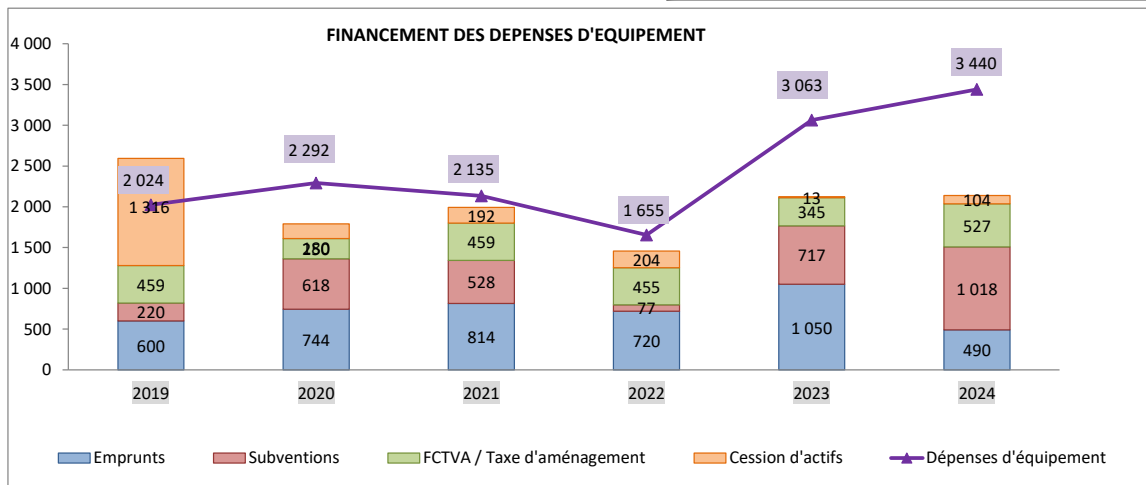


Le montant du remboursement de la dette en capital en 2024 représente 53 % de la CAF brute. La commune a donc utilisé 47% de son épargne pour le financement d'équipements.

Le financement disponible est de 2 510 K€ ce qui a permis de financer en partie les dépenses d'équipement.

En 2024, les fonds mobilisés des emprunts proviennent pour 490 K€ de celui de 2023.

Le montant de l'emprunt tiré sur l'exercice 2024 représente 14 % des dépenses d'équipement.



Dépenses d'équipement récurrentes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entretien du patrimoine	452 818	330 547	361 788	289 679	400 249	478 068
Acquisitions foncières	166 617	232 213	-	5 987	-	5 624
Acquisition de matériels	290 096	111 981	264 778	384 421	345 090	151 229
Travaux de voirie et réseaux	960 678	858 088	397 761	660 421	434 268	457 808
TOTAL	1 870 210	1 532 829	1 024 327	1 340 508	1 179 607	1 092 729

ANNEXE 2

PROSPECTIVE FINANCIERE

2026 - 2029

Cette prospective permet à la collectivité d'analyser sa situation financière et l'évolution des indicateurs de gestion identiques à ceux présentés dans l'analyse rétrospective. Bien sûr, ces éléments sont par nature évolutifs et doivent être ajustés au fil du temps en fonction de la conjoncture et des réformes législatives ou réglementaires.

La prospective financière présentée dans le cadre des orientations budgétaires porte sur les années 2026 à 2029 avec les hypothèses suivantes :

- Stabilité des taux d'imposition de 2026 à 2029, revalorisation des bases fiscales de 1% à compter de 2026, prise en compte des programmes immobiliers auxquels on ajoute en moyenne 30 nouvelles constructions par an.
- Maintien des dotations et participations
- Fonds de concours de droit commun de la Métropole versé progressivement en investissement
- Produits des services et du domaine revalorisés de 1% annuellement
- Progression des charges à caractère général de 1% par an
- Evolution des charges de personnel à effectifs constants.
- Le recours annuel à l'emprunt qui tient compte d'un désendettement de 250 000 €
- Le remboursement du capital à l'EPFL, à compter de 2027, relatif à la convention de portage de 2021
- Aucune cession d'immobilisation ni de subvention d'investissement anticipée à compter de 2027

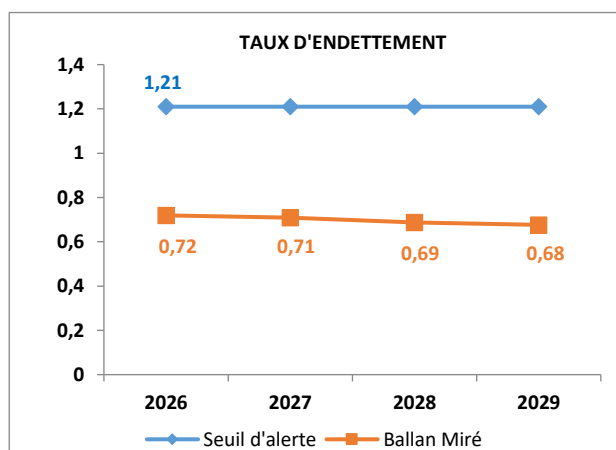
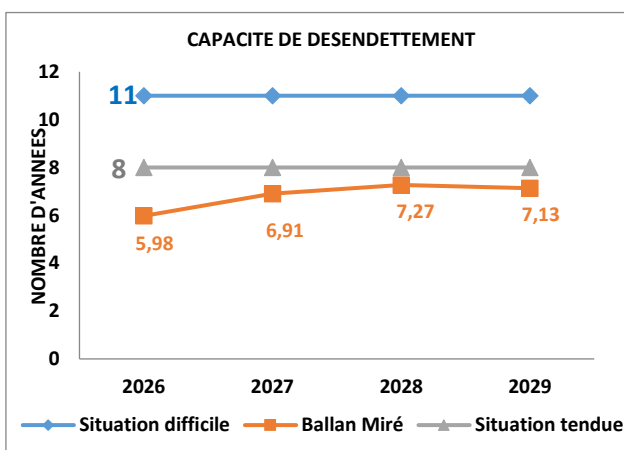
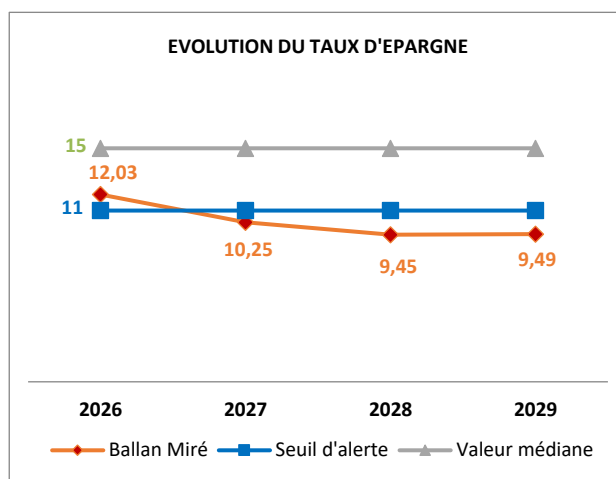
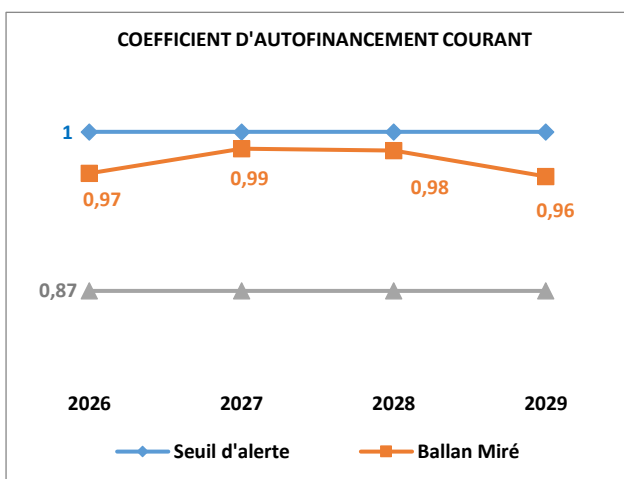
A2.1 La section de fonctionnement

En €uros	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Recettes réelles de fonctionnement	11 268 200	11 057 400	11 167 300	11 304 000
<i>dont impôts et taxes</i>	6 041 400	6 152 300	6 274 100	6 405 100
<i>dont dotations et participations</i>	2 416 300	2 365 000	2 375 700	2 367 400
Dépenses réelles de fonctionnement	9 915 200	9 924 100	10 112 000	10 231 800
<i>dont charges de personnel</i>	6 171 300	6 226 800	6 385 900	6 496 100
<i>dont charges à caractère général</i>	2 617 400	2 584 400	2 609 500	2 634 800
<i>dont autres charges de gestion courante</i>	889 500	894 800	898 600	904 000
CAF Brute	1 352 000	1 133 300	1 055 300	1 072 200
Remboursement capital de la dette	972 000	981 000	884 000	660 000
CAF Nette	380 000	152 300	171 300	412 200

A2.2 Les ratios

Les ratios permettant d'analyser la situation financière de la collectivité

En Euros	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Coefficient d'autofinancement courant Charges de fonct. + dette/produit fonct.	0,97	0,99	0,98	0,96
Capacité de désendettement : Encours de dettes/CAF brute	5,98	6,91	7,27	7,13
Taux d'endettement : Encours de dettes/Produits de fonct.	0,72	0,71	0,69	0,68
Taux d'épargne brute : CAF brute/produits réels de fonctionnement	12,03	10,25	9,45	9,49



A2.3 La section d'investissement

L'enveloppe disponible pour les dépenses d'équipement dépend de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des ressources propres et du recours à l'emprunt.

La capacité d'investissement comprend l'attribution de compensation d'investissement versée à TMVL pour 2026 et les années suivantes.

En Euros	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Ressources propres	3 322 600	2 026 900	1 711 400	1 676 600
<i>dont autofinancement</i>	2 712 300	1 539 300	1 461 300	1 478 200
<i>Dont FCTVA</i>	260 000	387 600	150 100	98 400
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	100 300	100 000	100 000	100 000
<i>dont cessions immobilisations</i>	250 000	-	-	-
Autres ressources	965 700	860 700	763 700	539 700
<i>dont subventions</i>	243 700	129 700	129 700	129 700
<i>dont nouvel emprunt</i>	722 000	731 000	634 000	410 000
Total ressources	4 288 300	2 887 600	2 475 100	2 216 300
Remboursement de la dette	972 000	981 000	884 000	660 000
Annuité capital EPFL	-	85 300	85 300	85 300
Opérations d'ordre	556 000	556 000	556 000	556 000
Capacité d'investissement	2 760 300	1 265 300	949 800	915 000

La capacité d'investissement annuelle de la collectivité est au minimum de 900 000 € avant les subventions d'investissement, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, le résultat dégagé en N-1 et les cessions immobilières éventuelles.

Les subventions mentionnées de 2027 à 2029 correspondent au fonds de concours de droit commun de la Métropole.

ANNEXE 3

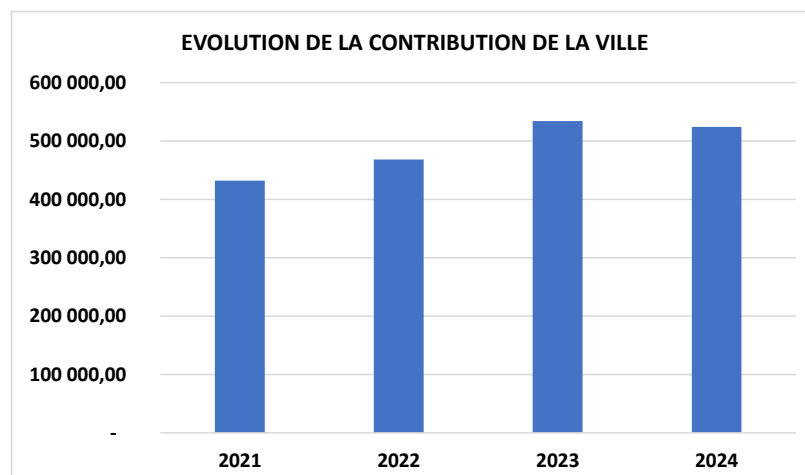
COÛT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

2021 - 2024

A3.1 L'ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT

LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides (eau, électricité, gaz)	22 926,87	40 262,63	62 107,22	25 137,70
Fournitures pédagogiques	10 454,88	10 087,46	8 723,66	10 227,00
Autres fournitures	12 211,82	14 953,58	8 883,26	5 990,62
Entretien, maintenance bâtiment	13 235,47	11 289,43	16 568,90	18 636,64
Transports pédagogiques	253,00	905,00	5 836,50	307,00
Téléphonie	1 240,29	1 245,62	1 189,48	1 247,56
Nettoyage des locaux	92 811,21	100 233,28	106 690,25	112 444,20
Charges de personnel Atsem	278 000,72	297 336,05	321 753,30	347 854,54
Subvention versée à la coopérative	3 548,00	3 602,50	2 844,00	2 988,00
TOTAL DEPENSES	434 176,26	479 915,55	534 596,57	524 833,26
Remboursements sur salaires	3 658,83	11 500,59	485,60	535,96
Participations diverses		37,10		
Participation Métropole aux transports pédagogiques	105,00			
Indemnité de sinistre	1 752,39			
TOTAL RECETTES	2 011,44	11 537,69	485,60	535,96
FINANCEMENT DE LA VILLE	432 164,82	468 377,86	534 110,97	524 297,30

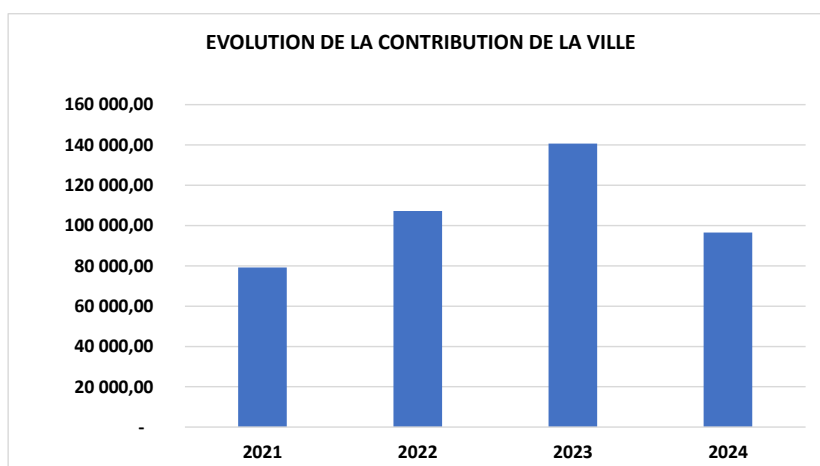
	2021	2022	2023	2024
Nombre d'élèves au 01/01	255	254	236	247
Nombre de classes	10	10	10	10
Nombre de postes ATSEM	10	10	10	10



A3.2 L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides (eau, électricité, gaz)	26 668,41	42 874,91	70 837,41	33 505,83
Fournitures pédagogiques	8 374,68	7 688,17	7 512,79	7 800,47
Projet pédagogique				7 852,00
Autres fournitures	4 604,10	3 807,09	3 108,58	2 760,09
Entretien, maintenance bâtiment	9 019,80	10 552,43	8 025,61	11 552,86
Transports pédagogiques	1 222,50	2 910,33	7 952,00	2 591,00
Téléphonie	1 505,49	61,50	107,52	111,22
Nettoyage des locaux	24 627,79	36 715,97	40 451,28	37 927,43
Subvention versée à la coopérative	5 778,00	2 736,25	2 688,00	2 256,00
TOTAL DEPENSES	81 800,77	107 346,65	140 683,19	106 356,90
Remboursements sur salaires		118,57		
Participation Métropole aux transports pédagogiques	2 591,00			
Subvention Académie Cour Rires				9 868,67
Remboursements divers		29,68		
TOTAL RECETTES	2 591,00	148,25	-	9 868,67
FINANCEMENT DE LA VILLE	79 209,77	107 198,40	140 683,19	96 488,23

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'élèves au 01/01	201	197	190	186
Nombre de classes	8	8	8	8

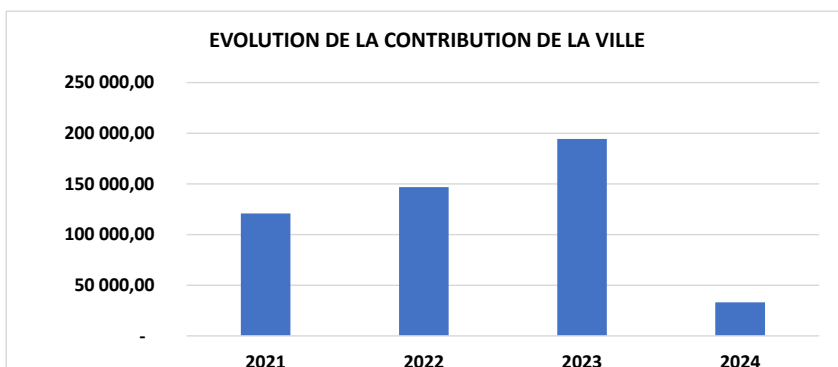


A3.3 L'ECOLE ELEMENTAIRE HELENE BOUCHER

LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides (eau, électricité, gaz)	17 477,82	40 016,38	75 115,47	27 117,65
Fournitures pédagogiques	13 675,67	12 314,31	12 699,69	12 274,99
Autres fournitures	7 584,16	4 831,80	4 872,49	6 654,76
Entretien, maintenance bâtiment	26 539,02	22 372,49	27 732,60	27 519,18
Transports pédagogiques	1 250,00	6 848,67	10 048,00	5 043,00
Téléphonie	1 223,03	1 274,28	1 169,17	1 071,10
Nettoyage des locaux	49 524,61	53 409,64	57 083,74	69 333,97
Subvention versée à la coopérative	6 680,00	6 290,00	5 676,00	4 865,00
TOTAL DEPENSES	123 954,31	147 357,57	194 397,16	153 879,65
Remboursements sur salaires	3 302,70	412,11		15 863,22
Participation Métropole aux transports pédagogiques	118,50			
Remboursements divers		48,22		104 848,93 ⁽¹⁾
TOTAL RECETTES	3 184,20	460,33	-	120 712,15
FINANCEMENT DE LA VILLE	120 770,11	146 897,24	194 397,16	33 167,50

(1) : Indemnité de sinistre suite dégâts causés en partie sur la toiture en juin 2022. La toiture a été refaite en totalité et comptabilisée en investissement en 2024.

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'élèves au 01/01	301	312	324	307
Nombre de classes	12	13	13	13



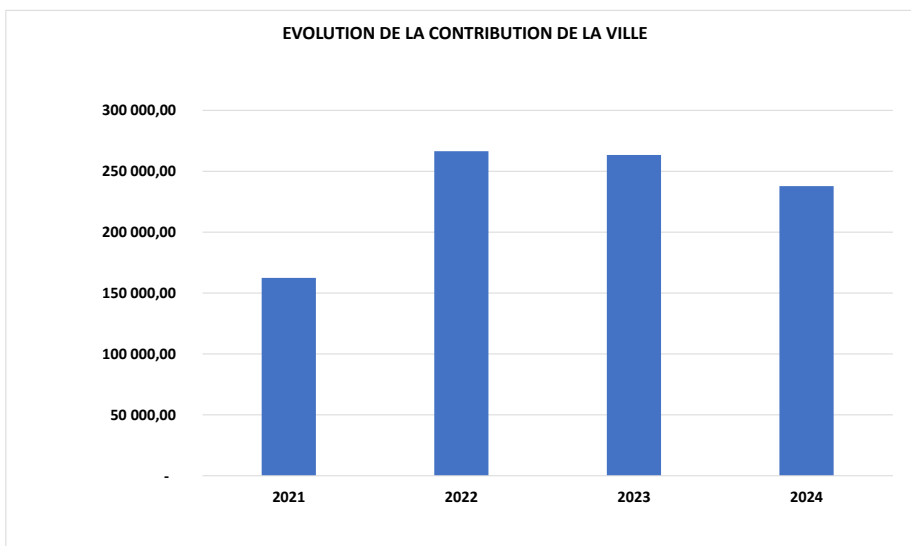
A3.4 LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE / CRECHE FAMILIALE

LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides (eau, électricité, gaz)	12 876,50	22 375,44	25 411,50	20 007,65
Fournitures bâtiment	2 359,19	3 746,29	232,29	5 182,18
Entretien, maintenance bâtiment	6 535,70	6 188,12	7 324,04	12 943,71
Alimentation+livraison repas	747,77	1 507,24	27 975,58	24 541,65
Réception	503,52	27,69	100,00	236,35
Fournitures diverses	3 132,08	1 378,83	9 137,34	5 367,23
Prestataires, fournitures et matériels pour les activités	10 124,73	4 505,68	2 376,86	3 507,86
Carburant et entretien véhicule	249,53	1 256,25	500,00	65,11
Divers	1 298,22	6 452,78	2 185,64	535,07
Téléphonie	442,96	1 007,01	525,99	164,28
Nettoyage par un prestataire				4 965,76
Charges de personnel - ménage	46 245,64	33 280,02	35 609,32	34 159,21
Charges de personnel	597 551,93	726 074,58	769 635,94	847 245,04
TOTAL DEPENSES	682 067,77	807 799,93	881 014,50	958 921,10
Remboursements sur salaires	5 251,77	4 470,82	63,30	29 161,92
Participation des familles maison de la petite enfance	81 165,35	108 446,35	98 952,95	91 151,21
Participation des familles crèche familiale	36 036,09	44 521,59	67 820,21	83 430,40
Participation de la CAF maison de la petite enfance	145 849,55	196 015,77	276 295,10	229 487,52
Participation de la CAF crèche familiale	121 507,47	84 084,61	96 649,15	235 961,00
Fonds de concours Métropole	129 737,00	103 789,00	77 837,00	51 890,00
TOTAL RECETTES	519 547,23	541 328,14	617 617,71	721 082,05
FINANCEMENT DE LA VILLE	162 520,54	266 471,79	263 396,79	237 839,05

La Maison de la Petite Enfance a ouvert ses portes en avril 2016

MULTI ACCUEIL	2021	2022	2023	2024
Nbre d'agrément	30	30	30	30
Nbre d'enfants accueillis	49	58	57	53
Nbre heures de présence	40 331	50 157	51 885	43 503
Nbre d'heures facturées	43 802	56 952	56 143	48 745
Tarif horaire moyen	1,85 €	1,90 €	1,76 €	1,71 €
Nbre de postes	11,5	11	12	12

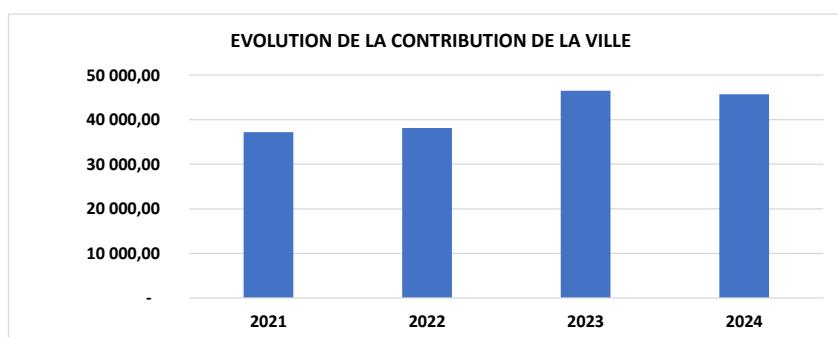
CRECHE FAMILIALE	2021	2022	2023	2024
Nbre d'enfants accueillis	22	31	35	27
Nbre heures de présence	18 841	25 587	31 567	32 406
Nbre d'heures facturées	19 701	26 250	33 485	34 819
Tarif horaire moyen	1,83 €	1,70 €	2,03 €	2,40 €
Nbre d'assistantes maternelles	4 (5 à partir de septembre)	5	6	6 (5 à partir de juillet)



A3.5 LA GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE

LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Alimentation	65,37	170,17	28,20	14,30
Prestataires, fournitures et matériels pour les activités	8 427,45	4 542,71	5 298,35	3 622,99
Téléphonie	351,66	879,59	423,29	472,38
Nettoyage des locaux par un prestataire				3 795,00
Charges de personnel - animateurs	71 816,75	82 518,22	94 144,16	102 602,26
Charges de personnel - ménage	7 747,76	10 814,71	14 902,00	14 835,76
TOTAL DEPENSES	88 408,99	98 925,40	114 796,00	125 342,69
Remboursements sur salaires	304,68	889,50	659,90	1 544,37
Participation des familles	25 750,62	27 607,04	33 676,59	36 333,95
Participation de la CAF	25 170,92	32 278,19	33 950,39	41 751,75
TOTAL RECETTES	51 226,22	60 774,73	68 286,88	79 630,07
FINANCEMENT DE LA VILLE	37 182,77	38 150,67	46 509,12	45 712,62

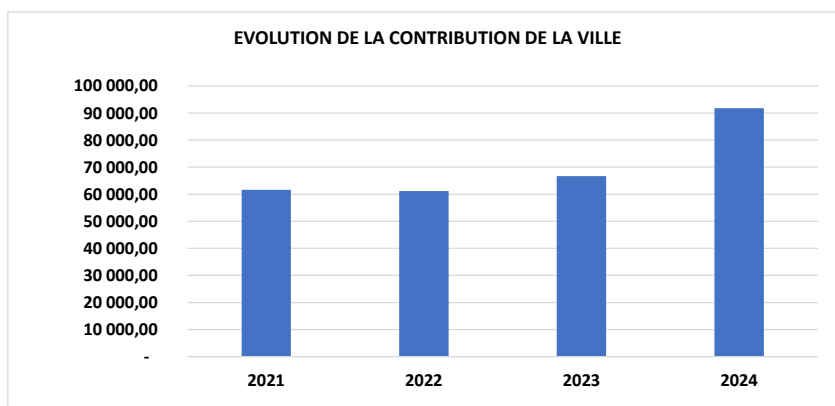
	2021	2022	2023	2024
Nombre enfants maximum matin	50	46	30	43
Nombre enfant maximum soir	120	117	98	124
Nombre d'enfants en moyenne matin	30	31	27	32
Nombre d'enfants en moyenne soir	85	82	88	99
Nbre heures de présence matin	4 627	4 478	3 838	4 562
Nbre heures de présence soir	23 122	23 548	24 704	27 778
Nbre agents	9	10	9	11



A3.6 LA GARDERIE PERISCOLAIRE PRIMAIRE

LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Alimentation	136,16	179,51	- 21,65	28,61
Prestataires, fournitures et matériels pour les activités	4 135,32	3 795,56	2 634,31	3 705,59
Divers	1 429,59	313,09	249,19	391,26
Téléphonie	82,77	115,20	721,51	822,24
Charges de personnel - études surveillées	5 742,35	8 203,81	5 706,37	3 972,51
Charges de personnel - animateurs	106 606,98	135 507,27	145 739,39	159 392,33
Charges de personnel - ménage	25 216,18	17 475,58	24 383,00	19 325,44
TOTAL DEPENSES	143 349,35	165 590,02	179 412,12	187 637,98
Remboursements sur salaires	431,01	1 652,18	716,68	603,10
Participation des familles	44 316,72	54 403,70	57 791,45	38 383,44
Participation de la CAF	36 979,51	48 364,31	54 252,59	56 832,22
TOTAL RECETTES	81 727,24	104 420,19	112 760,72	95 818,76
FINANCEMENT DE LA VILLE	61 622,11	61 169,83	66 651,40	91 819,22

	2021	2022	2023	2024
Nombre enfants maximum matin	67	67	64	81
Nombre enfant maximum soir	160	188	160	181
Nombre d'enfants en moyenne matin	45	56	49	61
Nombre d'enfants en moyenne soir	120	122	131	137
Nbre heures de présence matin	6 750	7 009	6 992	7 799
Nbre heures de présence soir	34 021	34 984	38 618	36 222
Nbre agents	13	14	13	14



A3.7 LE RESTAURANT MUNICIPAL - PAUSE MERIDIENNE

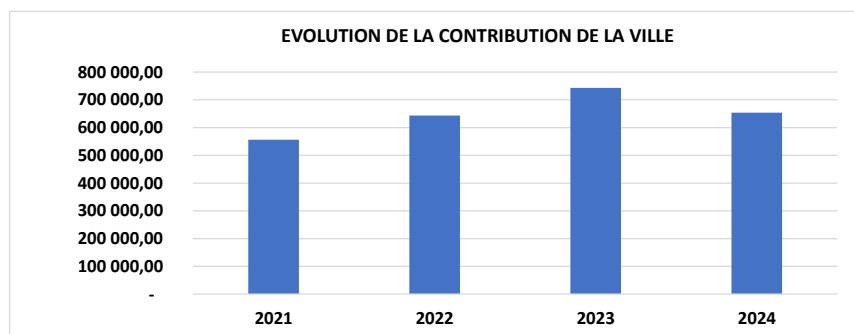
LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides	22 941,15	47 466,37	54 762,40	33 882,71
Fournitures	5 865,12	5 086,66	4 835,01	4 545,88
Location matériels	76,42	121,76	2 640,00	4 529,19
Maintenance et entretien des bâtiments	25 912,12	32 929,83	18 903,87	39 715,13
Carburant et entretien des véhicules	6 056,49	6 492,74	3 667,88	8 961,86
Restauval	277 193,65	304 797,80	334 042,55	345 726,47
Frais de blanchisserie et entretien & maintenance cuisines	8 511,41	11 685,93	10 265,50	14 151,94
Fournitures et activités pause méridienne	21 661,05	15 563,59	14 024,30	14 657,62
Téléphonie	982,72	816,87	741,72	687,87
Charges de personnel hors fêtes et cérémonies	616 760,19	677 064,94	750 836,67	784 404,87
TOTAL DEPENSES	985 960,32	1 102 026,49	1 194 719,90	1 251 263,54
Remboursements sur salaires	30 687,80	22 885,95	247,85	69 123,77
Participation des familles	312 034,35	344 932,14	350 252,29	407 953,65
Remboursement personnel restaurant pour repas SIGEC	32 506,54	33 649,04	31 644,99	36 917,96
Remboursement Villandry pour livraison des repas	34 159,40	36 196,20	43 738,87	47 576,63
Remboursement SIGEC pour les repas servis	20 331,27	20 941,04	25 456,64	35 970,22
TOTAL RECETTES	429 719,36	458 604,37	451 340,64	597 542,23
FINANCEMENT DE LA VILLE	556 240,96	643 422,12	743 379,26	653 721,31

Livraison des repas à Villandry à compter de septembre 2017

Mise en place de la ligne de self Hélène Boucher en septembre 2018

Des animateurs du FCOT interviennent sur la pause méridienne depuis septembre 2017

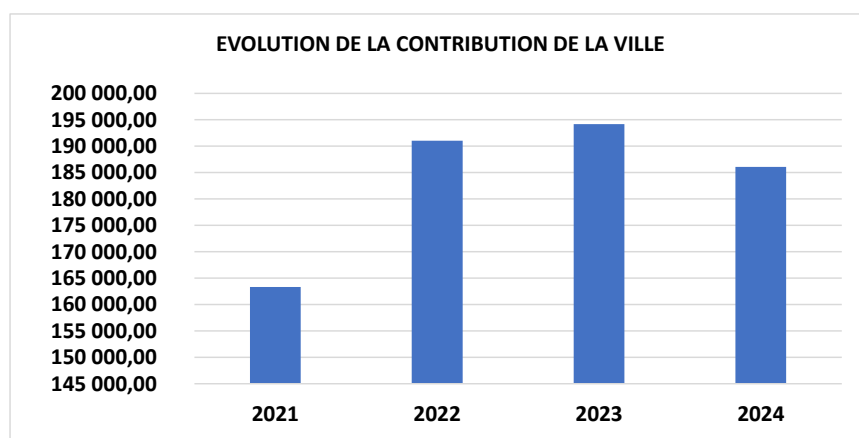
	2021	2022	2023	2024
Nombre de repas enfants (jours école)	88 198	93 650	92 810	89 984
Nombre de repas livrés à Villandry	12 941	13 708	14 152	14 662
Nbre d'agents restaurant municipal	16	16	16	16
Nbre d'agents pause méridienne	26	24	27	28



A3.8 LE CENTRE SOCIAL

LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides	11 620,47	26 606,84	28 773,37	23 057,61
Fournitures	761,81	255,07	383,86	387,34
Maintenance et entretien des bâtiments	9 353,56	6 240,90	7 963,34	14 520,90
Téléphonie	1 397,11	1 378,63	1 147,20	1 258,94
Nettoyage des locaux	13 087,54	22 501,07	27 449,28	18 292,36
Charges de personnel	37 231,53	39 133,65	40 517,97	42 617,47
Subvention versée au centre social	108 200,00	108 200,00	99 000,00	99 000,00
TOTAL DEPENSES	181 652,02	204 316,16	205 235,02	199 134,62
Mise à disposition des agents ville au centre de loisirs SIGEC	12 027,41	13 283,22	11 036,56	13 065,19
Participation CAF	6 302,72			
TOTAL RECETTES	18 330,13	13 283,22	11 036,56	13 065,19
FINANCEMENT DE LA VILLE	163 321,89	191 032,94	194 198,46	186 069,43

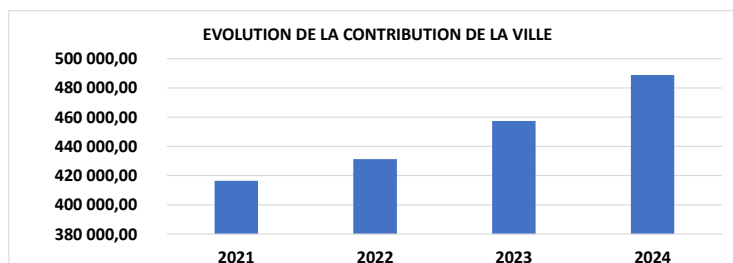
	2021	2022	2023	2024
Nbre d'agents	1	1	1	1



A3.9 LA PARENTHÈSE

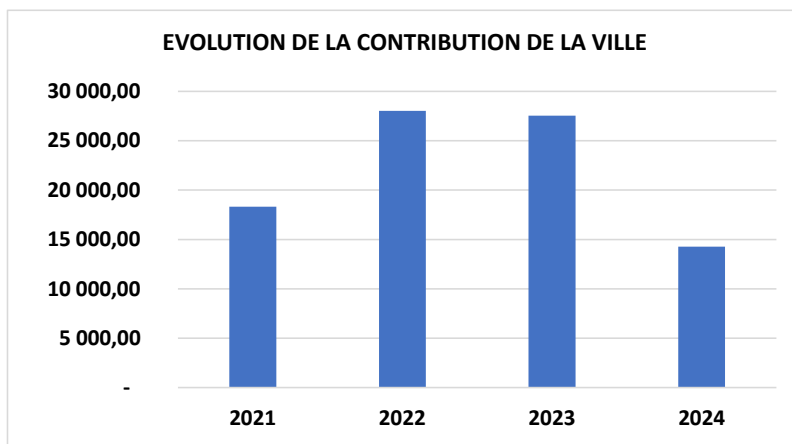
LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Eau	2 451,90	1 445,98	173,45	1 157,66
Carburant et entretien véhicules	609,96	1 471,40	2 975,34	2 008,89
Fournitures et matériels bâtiments	5 752,56	4 082,46	8 858,17	5 673,12
Maintenance et entretien des bâtiments	8 405,48	6 077,11	18 609,16	16 983,11
Location matériels	5 383,20	5 239,48	7 437,18	9 932,22
Fournitures diverses service culturel	688,69	10,00	581,05	324,12
Communication	23 709,43	36 197,24	25 729,36	28 168,89
Cachet des artistes	116 314,70	107 012,60	102 679,29	118 719,26
Renouvellement collections & abonnements numériques	30 253,77	29 840,21	33 850,61	31 935,45
Fournitures médiathèques	4 162,08	3 971,39	4 799,87	5 154,58
Animation médiathèque	5 180,52	12 082,00	8 939,66	11 536,53
Maintenance équipements numériques	5 429,19	6 005,68	5 935,24	6 258,26
Divers	6 151,71	8 169,50	5 754,40	5 749,34
Téléphonie	7 141,28	7 543,83	6 149,74	6 737,40
Nettoyage des locaux	39 327,16	39 923,40	53 988,86	38 061,75
Charges de personnel régie et informatique	117 370,49	128 094,63	147 663,91	155 847,50
Charges de personnel service culturel	145 185,16	150 016,48	155 596,65	154 544,87
Charges de personnel médiathèque	257 440,69	255 097,08	267 536,18	296 754,31
TOTAL DEPENSES	780 957,97	802 280,47	857 258,12	895 547,26
Remboursements sur salaires	153,53	1 135,96		825,56
Droits d'entrée à la médiathèque	7 089,58	7 080,12	9 000,39	9 749,49
Billetterie	11 069,60	24 025,80	39 153,00	38 091,36
Locations de salles	1 075,00		7 186,80	9 242,50
Subvention de la Région	33 730,39	38 000,00	34 000,00	33 000,00
Participation de la Métropole	300 000,00	300 000,00	310 500,00	315 158,00
Autres participations	10 974,00			500,00
Remboursements divers	446,84	741,60		104,50
TOTAL RECETTES	364 538,94	370 983,48	399 840,19	406 671,41
FINANCEMENT DE LA VILLE	416 419,03	431 296,99	457 417,93	488 875,85

	2021	2022	2023	2024
Nbre d'agents médiathèque	7	6	6	6
Nbre d'agents culture	2	2	2	2
Nbre d'agents direction	1	1	1	1
Nbre d'agents régie	1,5	2	2	3
Nbre d'agents informatique	1	1	1	1



A3.10 LE CENTRE D'ANIMATION DE LA HAYE

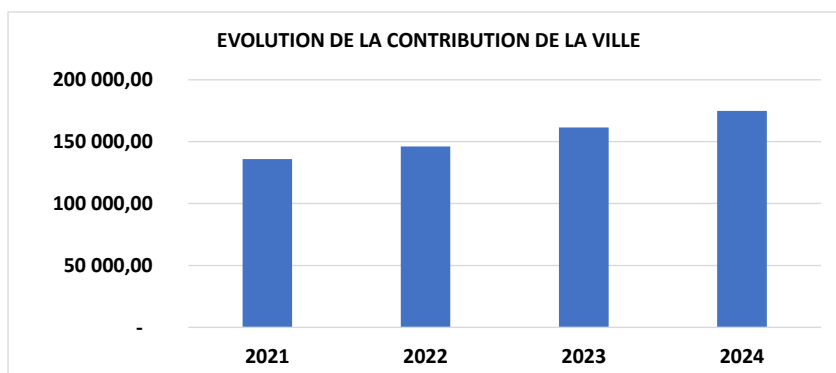
LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides	9 485,38	22 524,44	34 763,93	19 889,65
Fournitures	5 104,60	1 307,60	1 338,61	1 094,63
Maintenance et entretien des bâtiments	9 411,14	14 468,09	10 135,47	11 122,54
Divers		394,98	17,35	
Téléphonie	664,20	720,00	908,59	720,00
Nettoyage des locaux	7 493,16	8 188,47	9 654,55	11 838,25
TOTAL DEPENSES	32 158,48	47 603,58	56 818,50	44 665,07
Location des salles	13 827,70	19 569,15	29 285,30	30 403,88
TOTAL RECETTES	13 827,70	19 569,15	29 285,30	30 403,88
FINANCEMENT DE LA VILLE	18 330,78	28 034,43	27 533,20	14 261,19



A3.11 LE COMPLEXE SPORTIF DE LA HAYE

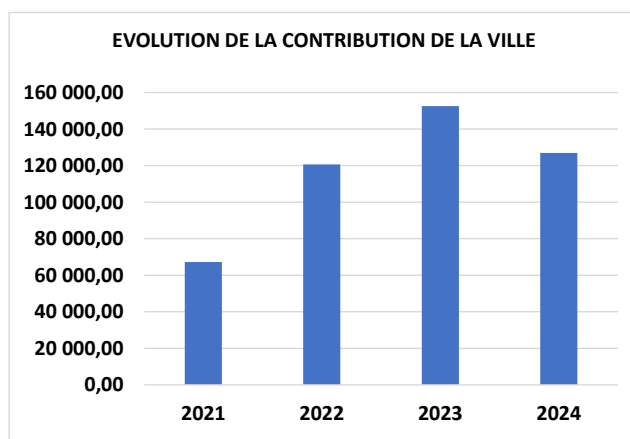
LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides	24 531,04	28 269,37	46 909,91	36 103,39
Carburant et entretien véhicules	6 305,02	7 146,64	11 831,26	5 720,50
Fournitures	19 561,95	24 911,33	29 366,46	36 853,61
Maintenance et entretien des bâtiments	13 065,40	15 657,67	10 290,65	26 145,13
Entretien de terrains				8 604,00
Divers	3 839,37	1 609,27	12 576,63	4 649,04
Téléphonie	16,79	15,26	36,28	36,72
Frais de nettoyage des locaux	10 484,20	14 292,83	15 909,92	20 433,41
Charges de personnel - espaces verts	60 803,92	57 201,00	37 195,09	39 017,03
TOTAL DEPENSES	138 607,69	149 103,37	164 116,20	177 562,83
Mise à disposition des agents de la ville à la Métropole	2 759,00	2 759,00	2 759,00	2 759,00
Remboursements sur salaires		206,67		
TOTAL RECETTES	2 759,00	2 965,67	2 759,00	2 759,00
FINANCEMENT DE LA VILLE	135 848,69	146 137,70	161 357,20	174 803,83

	2021	2022	2023	2024
Nbre d'agents	1,5	1	1	1



A3.12 LE COMPLEXE SPORTIF MERMOZ

LIBELLE	REALISATIONS			
	2021	2022	2023	2024
Fluides	26 797,66	62 128,62	86 308,14	61 940,15
Fournitures	1 538,27	1 616,66	4 554,99	3 700,21
Maintenance et entretien des bâtiments	14 959,31	20 618,40	25 380,67	29 002,96
Divers		801,24	655,94	461,77
Téléphonie	1 018,96	1 015,82	310,97	258,69
Frais de nettoyage des locaux	30 760,62	50 137,01	51 471,55	48 833,79
TOTAL DEPENSES	75 074,82	136 317,75	168 682,26	144 197,57
Mise à disposition des équipements sportifs au collège	7 895,56	15 664,80	16 175,22	17 317,44
TOTAL RECETTES	7 895,56	15 664,80	16 175,22	17 317,44
FINANCEMENT DE LA VILLE	67 179,26	120 652,95	152 507,04	126 880,13

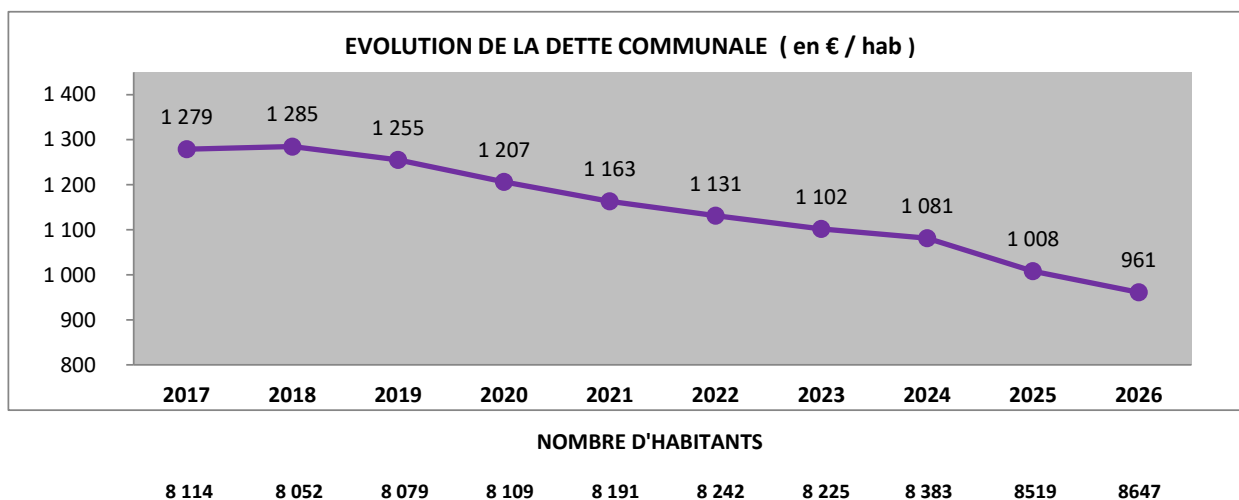


ANNEXE 4

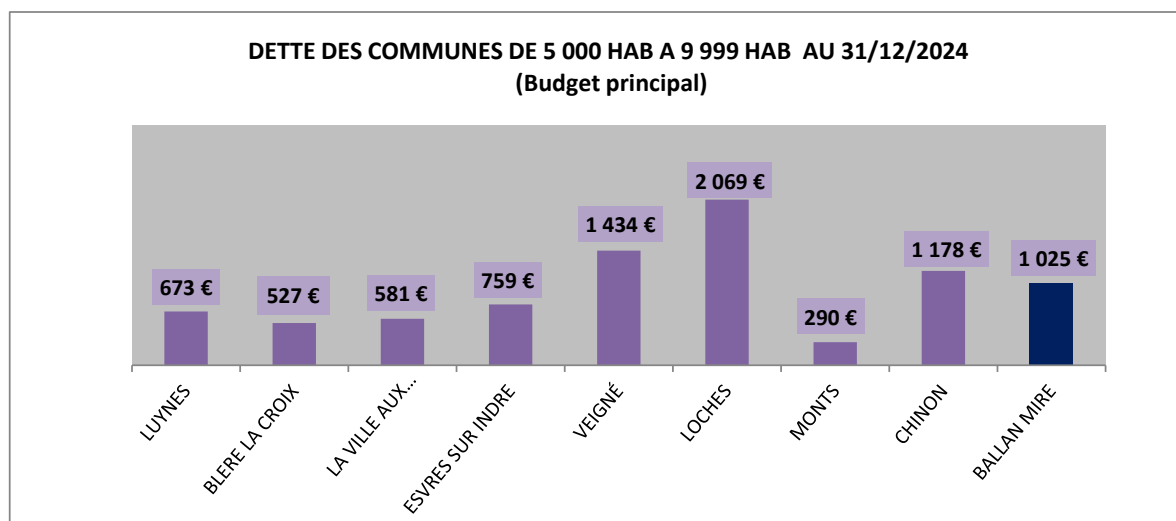
DOSSIER DETTE

A4.1 - RATIOS DETTE/HABITANT & ANNUITE/HABITANT

Moyennes au 31/12/2024 - Strate 5 000 à 9 999 habitants	Dette	Annuité
Moyenne départementale	966,00 €	136,00 €
Moyenne régionale	887,00 €	109,00 €
Moyenne nationale	755,00 €	102,00 €
Commune de BALLAN MIRE au 31/12/2024	1 025,00 €	141,00 €
Commune de BALLAN MIRE au 01/01/2026	961,00 €	134,00 €



Comparaison communes d'Indre et Loire de 5 000 à 9 999 Habitants au 31/12/2024 (budget principal)			
COMMUNES	Population	Dette	Annuité
LUYNES	5 219	673 €	115 €
BLERE LA CROIX	5 342	527 €	67 €
LA VILLE AUX DAMES	5 656	581 €	86 €
ESVRES SUR INDRE	6 317	759 €	68 €
VEIGNÉ	6 692	1 434 €	161 €
LOCHES	6 704	2 069 €	274 €
MONTS	8 057	290 €	74 €
CHINON	8 348	1 178 €	203 €
BALLAN MIRE	8 383	1 025 €	141 €

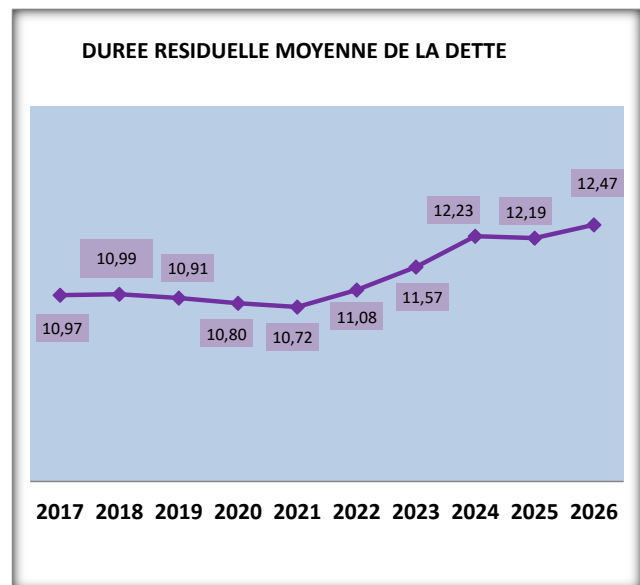
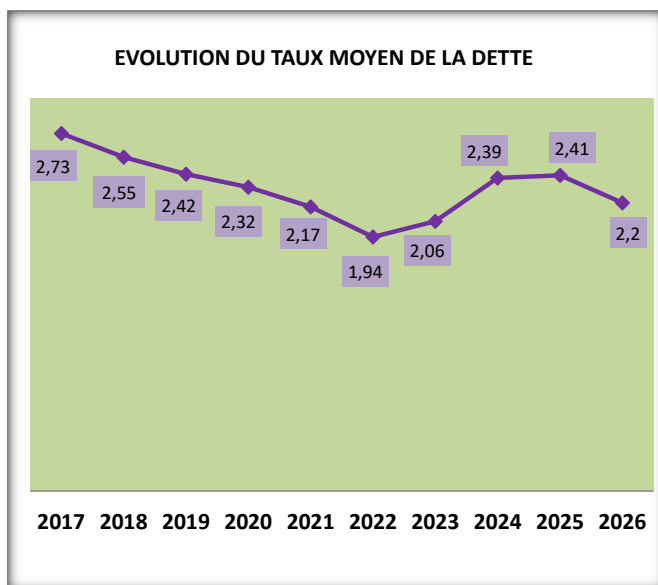
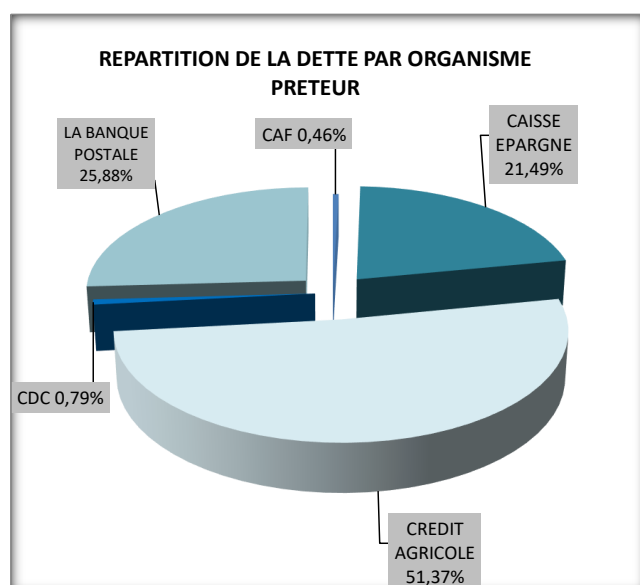
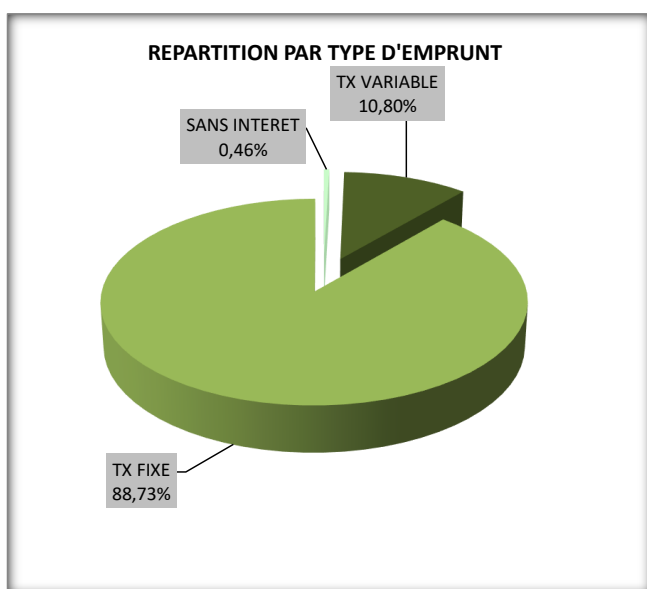


On constate que la dette de notre commune demeure encore élevée en valeur absolue (1 025 €/hab) alors qu'elle est de 966 €/ hab au niveau de la strate départementale

A4.2 - ETAT DE LA DETTE - CAPITAL RESTANT DU AU 31 DECEMBRE 2025

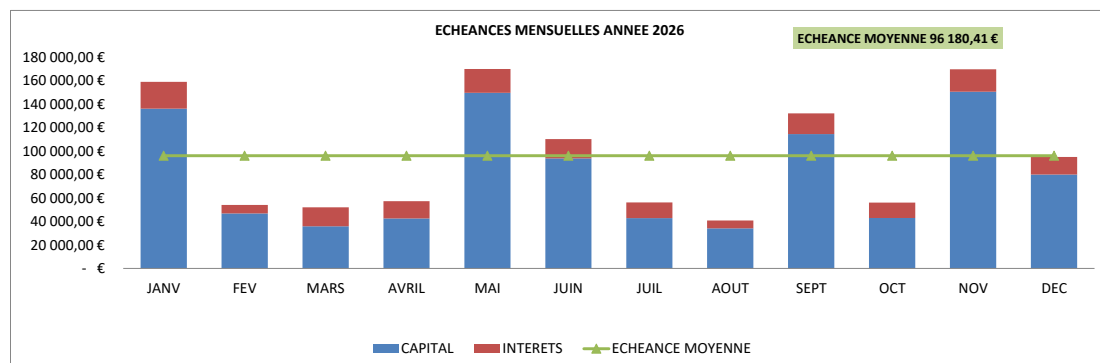
Etablissements prêteurs	Taux fixe		Taux variable		Sans intérêt		Total	
CAF TOURAINNE					38 571,44	100%	38 571,44	0,46%
CAISSE D'EPARGNE	1 785 505,18	100,00%					1 785 505,18	21,49%
CREDIT AGRICOLE - CACIB	3 370 731,39	78,98%	897 362,00	21,02%			4 268 093,39	51,37%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	65 424,79	100,00%					65 424,79	0,79%
LA BANQUE POSTALE	2 150 418,29	100,00%					2 150 418,29	25,88%
TOTAL	7 372 079,65	88,73%	897 362,00	10,80%	38 571,44	0,46%	8 308 013,09	100,00%

Un emprunt de 746 000 € a été signé au cours de l'exercice 2025 avec la Banque Postale au taux de 3,92%. Les 746 000 € sont inscrits en restes à réaliser et seront mobilisés courant 2026.



A4.3 - ECHEANCIER MENSUEL ANNEE 2026

	CAPITAL	INTERET	ECHEANCE
JANVIER	136 383,99 €	22 859,68 €	159 243,67 €
FEVRIER	46 903,05 €	7 218,95 €	54 122,00 €
MARS	35 950,71 €	16 181,35 €	52 132,06 €
AVRIL	42 706,37 €	14 614,67 €	57 321,04 €
MAI	149 784,05 €	20 352,36 €	170 136,41 €
JUIN	93 945,88 €	16 449,89 €	110 395,77 €
JUILLET	42 898,25 €	13 439,43 €	56 337,68 €
AOÛT	34 263,45 €	6 680,03 €	40 943,48 €
SEPTEMBRE	114 613,33 €	17 635,25 €	132 248,58 €
OCTOBRE	43 091,95 €	13 109,80 €	56 201,75 €
NOVEMBRE	150 710,07 €	19 233,57 €	169 943,64 €
DECEMBRE	80 075,88 €	15 063,00 €	95 138,88 €
TOTAL	971 326,98 €	182 837,98 €	1 154 164,96 €



A4.4 - CAPITAL RESTANT DU PAR ORGANISMES PRETEURS AU 31/12/N A SITUATION CONSTANTE

ORGANISMES PRETEURS	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
POLE PERISCOLAIRE HELENE BOUCHER	25 714,30 €	12 857,16 €					
S/TOTAL CAFIL	25 714,30 €	12 857,16 €	- €	- €	- €	- €	- €
INVEST 2003	236 731,32 €	157 820,76 €	78 910,20 €				
INVEST 2006	77 705,58 €						
INVEST 2007	150 000,00 €	75 000,00 €					
INVEST 2011	33 283,75 €						
INVEST 2012	128 991,27 €	65 619,27 €					
INVEST 2013	347 543,52 €	306 162,52 €	264 219,21 €	221 683,29 €	178 557,84 €	134 834,64 €	90 510,12 €
INVEST 2016	416 954,89 €	384 716,69 €	352 056,61 €	318 940,32 €	285 375,97 €	251 357,48 €	216 888,07 €
S/TOTAL CE	1 391 210,33 €	989 319,24 €	695 186,02 €	540 623,61 €	463 933,81 €	386 192,12 €	307 398,19 €
INVEST 2004	105 000,00 €	70 000,00 €	35 000,00 €				
INVEST 2008	215 070,00 €	109 940,00 €					
INVEST 2014	333 000,00 €	296 000,00 €	259 000,00 €	222 000,00 €	185 000,00 €	148 000,00 €	111 000,00 €
INVEST 2015	365 200,00 €	332 000,00 €	298 800,00 €	265 600,00 €	232 400,00 €	199 200,00 €	166 000,00 €
INVEST 2017	482 344,51 €	448 547,28 €	414 229,57 €	379 383,37 €	344 000,53 €	308 072,80 €	271 591,78 €
INVEST 2018	513 379,82 €	474 577,90 €	435 093,99 €	394 916,08 €	354 031,99 €	312 429,29 €	270 095,36 €
INVEST 2019	593 976,07 €	556 148,27 €	518 074,59 €	479 753,43 €	441 183,19 €	402 362,24 €	363 288,95 €
INVEST 2020	581 807,17 €	546 816,79 €	511 647,73 €	476 299,08 €	440 769,92 €	405 059,33 €	369 166,39 €
INVEST 2021	642 541,90 €	609 389,13 €	575 950,63 €	542 223,95 €	508 206,59 €	473 896,06 €	439 289,82 €
S/TOTAL CA	3 832 319,47 €	3 443 419,37 €	3 047 796,51 €	2 760 175,91 €	2 505 592,22 €	2 249 019,72 €	1 990 432,30 €
INVEST 2011	33 433,76 €						
S/TOTAL CDC	33 433,76 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
INVEST 2022	696 933,25 €	663 625,12 €	629 473,05 €	594 455,65 €	558 551,01 €	521 736,66 €	483 989,54 €
INVEST 2023	666 000,00 €	629 000,00 €	592 000,00 €	555 000,00 €	518 000,00 €	481 000,00 €	444 000,00 €
INVEST 2024	691 075,00 €	655 175,00 €	619 275,00 €	583 375,00 €	547 475,00 €	511 575,00 €	475 675,00 €
INVEST 2025	746 000,00 €	718 025,00 €	680 725,00 €	643 425,00 €	606 125,00 €	568 825,00 €	531 525,00 €
S/TOTAL BP	2 800 008,25 €	2 665 825,12 €	2 521 473,05 €	2 376 255,65 €	2 230 151,01 €	2 083 136,66 €	1 935 189,54 €
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	8 082 686,11 €	7 111 420,89 €	6 264 455,58 €	5 677 055,17 €	5 199 677,04 €	4 718 348,50 €	4 233 020,03 €
VARIATION		- 971 265,22 €	- 846 965,31 €	- 587 400,41 €	- 477 378,13 €	- 481 328,54 €	- 485 328,47 €

EMPRUNT ARRIVANT A ECHEANCE EN N+1

A4.5 - PERSPECTIVE EVOLUTION REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE AVEC HYPOTHESE NOUVEAUX EMPRUNTS

ATTENTION IL NE S'AGIT QUE D' UN DOCUMENT DE TRAVAIL QUI N'A QU'UNE VALEUR INDICATIVE

ORGANISMES	TAUX	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
PRETEURS									
POLE PERISCOLAIRE HELENE BOUCHER	0%	12 857,14 €	12 857,14 €	12 857,16 €					
S/TOTAL CAFIL		12 857,14 €	12 857,14 €	12 857,16 €	- €	- €	- €	- €	- €
INVEST 2003	2,27%	78 910,56 €	78 910,56 €	78 910,56 €	78 910,20 €				
INVEST 2006	4,00%	74 687,84 €	77 705,58 €						
INVEST 2007	4,75%	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €					
INVEST 2011	4,30%	31 871,68 €	33 283,75 €						
INVEST 2012	4,45%	61 201,66 €	63 372,00 €	65 619,27 €					
INVEST 2013	1,36%	40 815,28 €	41 381,00 €	41 943,31 €	42 535,92 €	43 125,45 €	43 723,20 €	44 324,52 €	44 943,58 €
INVEST 2016	1,33%	31 807,83 €	32 238,20 €	32 660,08 €	33 116,29 €	33 564,35 €	34 018,49 €	34 469,41 €	34 945,14 €
S/TOTAL CAISSE EPARGNE		394 294,85 €	401 891,09 €	294 133,22 €	154 562,41 €	76 689,80 €	77 741,69 €	78 793,93 €	79 888,72 €
INVEST 2004	4,37%	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €				
INVEST 2008	EUR 3M + 0,85 % (3,367 %)	100 540,00 €	105 130,00 €	109 940,00 €					
INVEST 2010	EUR 12M + 0,35 % (1,7 %)	53 352,00 €							
INVEST 2014	EUR 3M + 1,23 % (3,747 %)	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
INVEST 2015	2,82%	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	EUR 3M + 1,15 % (5,602 %)	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €
INVEST 2017	1,54%	33 284,65 €	33 797,23 €	34 317,71 €	34 846,20 €	35 382,84 €	35 927,73 €	36 481,02 €	37 042,83 €
INVEST 2018	1,75%	38 131,68 €	38 801,92 €	39 483,91 €	40 177,91 €	40 884,09 €	41 602,70 €	42 333,93 €	43 078,02 €
INVEST 2019	0,65%	37 583,50 €	37 827,80 €	38 073,68 €	38 321,16 €	38 570,24 €	38 820,95 €	39 073,29 €	39 327,26 €
INVEST 2020	0,51%	34 812,61 €	34 990,38 €	35 169,06 €	35 348,65 €	35 529,16 €	35 710,59 €	35 892,94 €	36 076,23 €
INVEST 2021	0,86%	32 869,48 €	33 152,77 €	33 438,50 €	33 726,68 €	34 017,36 €	34 310,53 €	34 606,24 €	34 904,49 €
S/TOTAL C A		435 773,92 €	388 900,10 €	395 622,86 €	287 620,60 €	254 583,69 €	256 572,50 €	258 587,42 €	260 628,83 €
INVEST 2011	4,51%	31 991,03 €	33 433,76 €						
S/TOTAL CDC		31 991,03 €	33 433,76 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
INVEST 2022	2,51%	32 485,04 €	33 308,13 €	34 152,07 €	35 017,40 €	35 904,64 €	36 814,35 €	37 747,12 €	38 703,54 €
INVEST 2023	3,95%	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
INVEST 2024	3,48%	26 925,00 €	35 900,00 €	35 900,00 €	35 900,00 €	35 900,00 €	35 900,00 €	35 900,00 €	35 900,00 €
INVEST 2025	3,92%	- €	27 975,00 €	37 300,00 €	37 300,00 €	37 300,00 €	37 300,00 €	37 300,00 €	37 300,00 €
S/TOTAL BP		96 410,04 €	134 183,13 €	144 352,07 €	145 217,40 €	146 104,64 €	147 014,35 €	147 947,12 €	148 903,54 €
ANNUITES AU 1/01/N		971 326,98 €	971 265,22 €	846 965,31 €	587 400,41 €	477 378,13 €	481 328,54 €	485 328,47 €	489 421,09 €
VARIATION ANNUITES N / N-1			- 61,76 €	- 124 299,91 €	- 259 564,90 €	- 110 022,28 €	3 950,41 €	3 999,93 €	4 092,62 €
EMP 2026 722 000 €				36 100,00 €	36 100,00 €	36 100,00 €	36 100,00 €	36 100,00 €	36 100,00 €
EMP 2027 722 000 €					36 100,00 €	36 100,00 €	36 100,00 €	36 100,00 €	36 100,00 €
EMP 2028 633 000 €						31 650,00 €	31 650,00 €	31 650,00 €	31 650,00 €
EMP 2029 410 000 €							20 500,00 €	20 500,00 €	20 500,00 €
EMP 2030 332 000 €								16 600,00 €	16 600,00 €
EMP 2031 356 000 €									17 800,00 €
ANNUITES AU 1/01/N		971 326,98 €	971 265,22 €	883 065,31 €	659 600,41 €	581 228,13 €	605 678,54 €	626 278,47 €	648 171,09 €
EVOLUTION ANNUITES			- 61,76 €	- 88 199,91 €	- 223 464,90 €	- 78 372,28 €	24 450,41 €	20 599,93 €	21 892,62 €

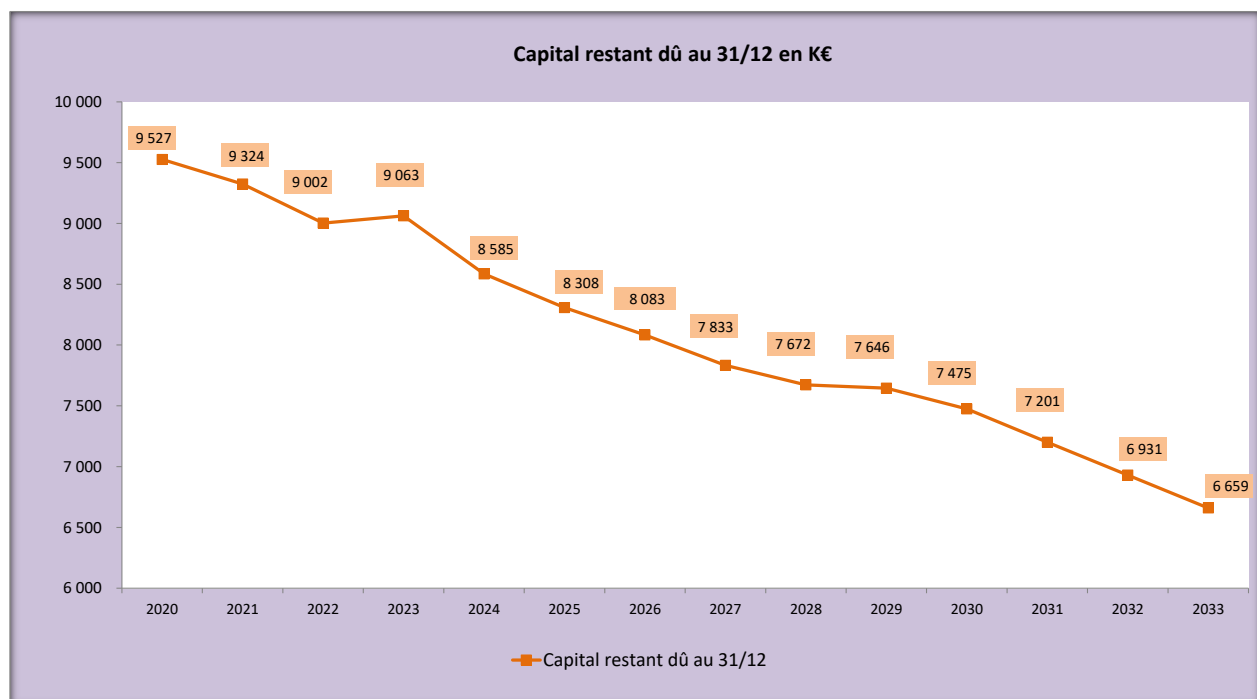
A4.6 - DESENETTEMENT DE LA COMMUNE

Année	Capital restant dû au 01/01	TIRAGES	REMBOURSEMENTS			Capital restant dû au 31/12	DESENETTEMENT	
			EMPRUNTS EXISTANTS	NOUVEAUX EMPRUNTS	TOTAL		ANNUEL	CUMULE
2020	9 784 085	743 543	1 001 019		1 001 019	9 526 610	257 475	257 475
2021	9 526 610	814 457	1 016 670		1 016 670	9 324 397	202 213	459 688
2022	9 324 397	720 000	1 042 007		1 042 007	9 002 390	322 007	781 695
2023	9 002 390	1 050 000	989 406		989 406	9 062 984	60 594	721 101
2024	9 062 984	490 000	967 689		967 689	8 585 295	477 689	1 198 790
2025	8 585 295	718 000	995 280		995 280	8 308 015	277 280	1 476 070
2026	8 308 015	746 000	971 327		971 327	8 082 688	225 327	1 701 397
2027	8 082 688	722 000	971 265		971 265	7 833 422	249 265	1 950 663
2028	7 833 422	722 000	846 965	36 100	883 065	7 672 357	161 065	2 111 728
2029	7 672 357	633 000	587 400	72 200	659 600	7 645 757	26 600	2 138 328
2030	7 645 757	410 000	477 378	103 850	581 228	7 474 529	171 228	2 309 556
2031	7 474 529	332 000	481 329	124 350	605 679	7 200 850	273 679	2 583 235
2032	7 200 850	356 000	485 328	140 950	626 278	6 930 572	270 278	2 853 513
2033	6 930 572	377 000	489 421	158 750	648 171	6 659 401	271 171	3 124 684

Le désendettement 2026 sera de 250 000 € = 972 000 € (crédits inscrits au BP pour le remboursement de la dette) - 722 000 € (nouvel emprunt inscrit au BP).

Du fait du décalage d'une année entre le recours à l'emprunt et le tirage des fonds, le désendettement de 250 000 € sera réellement effectif en 2027.

ATTENTION IL NE S'AGIT QUE D' UN DOCUMENT DE TRAVAIL QUI N'A QU'UNE VALEUR INDICATIVE



ANNEXE 5

DOSSIER FISCALITE

A5.1 - ESTIMATION DU PRODUIT FISCAL ANNEE 2026

Pour les orientations budgétaires de la commune, l'hypothèse retenue repose sur :

1°) la reconduction des taux de taxe foncière et de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants, au même niveau que 2025

2°) une revalorisation des bases fiscales de :

+ 0,8 % pour la TFB et la TFNB

+ 0,8 % pour la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants

3°) l'évolution physique des bases fiscales de TF : + 0,35%

4°) la fin de l'exonération de 2 ans à 40% pour les nouvelles impositions de 2024 : + 0,49%

5°) l'estimation de la TH à partir des bases réelles en 2025

6°) la prise en compte du coefficient correcteur : + 1,289814

7°) la fin du dispositif de lissage appliqué dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

TAXES	BASES NOTIFIEES BP 2025	BASES REELLES 2025	BASES ESTIMEES 2026	TAUX	PRODUIT	VARIATION BP 2026 /BP 2025
TH	590 700	490 278	494 200	19,20%	94 886 €	- 46 524 €
TFB	9 834 000	9 840 894	10 002 285	43,02%	4 302 983 €	84 285 €
CC	4 017 433	4 016 971	4 077 452	28,98%	1 181 703 €	20 830 €
TFNB	108 000	98 906	99 697	43,08%	42 950 €	- 3 652 €
Lissage					- €	4 000 €
				TOTAL	5 622 521 €	58 938 €

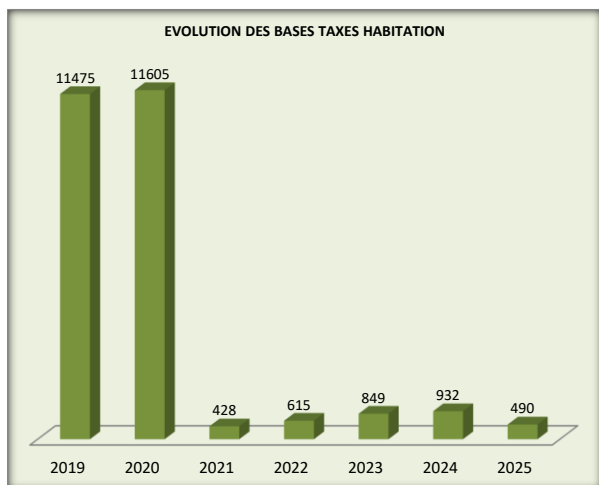
Ainsi, le produit fiscal 2026 s'élèverait à 5 622 500 € soit + 1,06 % par rapport au produit fiscal prévu au BP 2025 (+ 58 900 € en valeur absolue)

AUGMENTATION ANNUELLE DES BASES FISCALES		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	Revalorisation des bases	2,20%	0,90%					
	Variation physique des bases	1,31%	0,23%					
	Variation totale des bases	3,51%	1,13%					
Taxe foncière bâti	Revalorisation des bases	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%
	Variation physique des bases	1,93%	1,26%	2,07%	1,60%	1,40%	1,84%	1,46%
	Variation totale des bases	4,13%	2,46%	2,27%	5,00%	8,50%	5,74%	3,16%

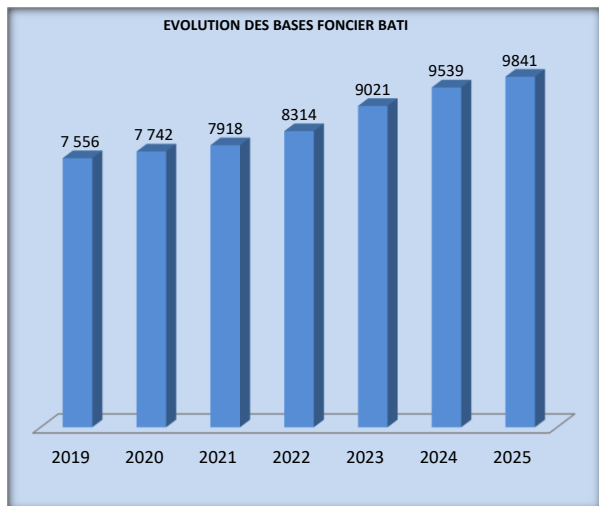
A5.2 - EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION

ANNEE	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
Bases (Montant en K€)		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation
Taxe habitation	11 475	3,51%	11 605	1,13%	428 ⁽¹⁾	-96,31%	615	43,69%	849	38,05%	932	9,78%	490	-47,42%
Foncier Bâti	7 556	4,13%	7 742	2,46%	7 918	2,27%	8 314	5,00%	9 021	8,50%	9 539	5,74%	9 841	3,17%
Foncier non Bâti	94	2,17%	96	2,13%	102	6,25%	100	-1,96%	103	3,00%	106	2,91%	99	-6,60%

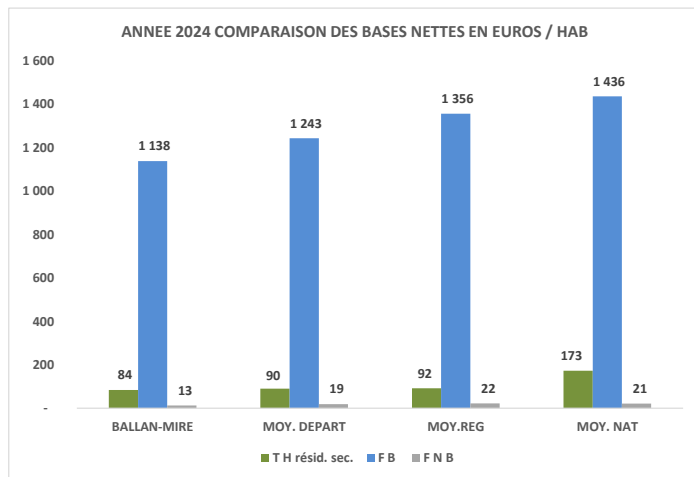
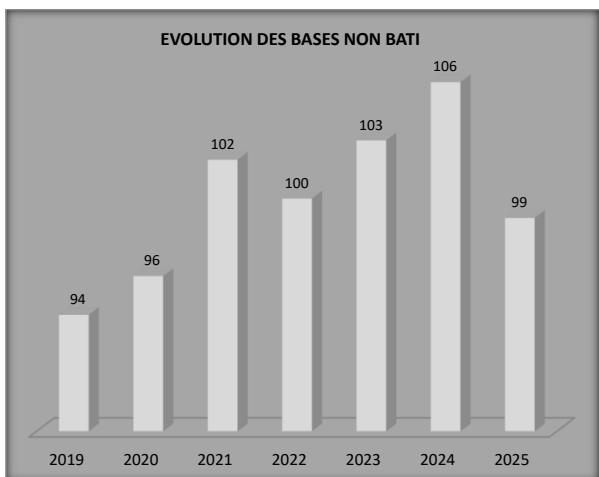
(1) : A compter de 2021, la taxe d'habitation concerne les résidences secondaires et les logements vacants



ANNEES	Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives	
2019	2,20%	
2020	TH = + 0,9 %	TF = 1,2 %
2021	0,20%	
2022	3,40%	
2023	7,10%	
2024	3,90%	
2025	1,70%	
2026	0,08%	



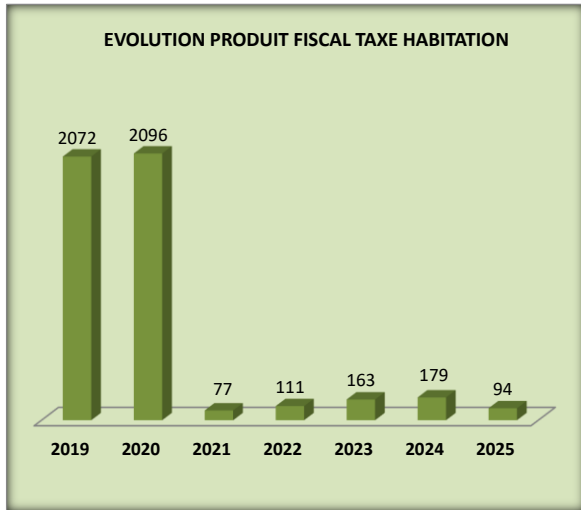
BASES 2024 EN € PAR HABITANT				
TAXES	BALLAN-MIRE	MOY. DEPART.	MOY. REG.	MOY. NAT.
TH résid.	84	90	92	173
FB	1 138	1 243	1 356	1 436
FN B	13	19	22	21



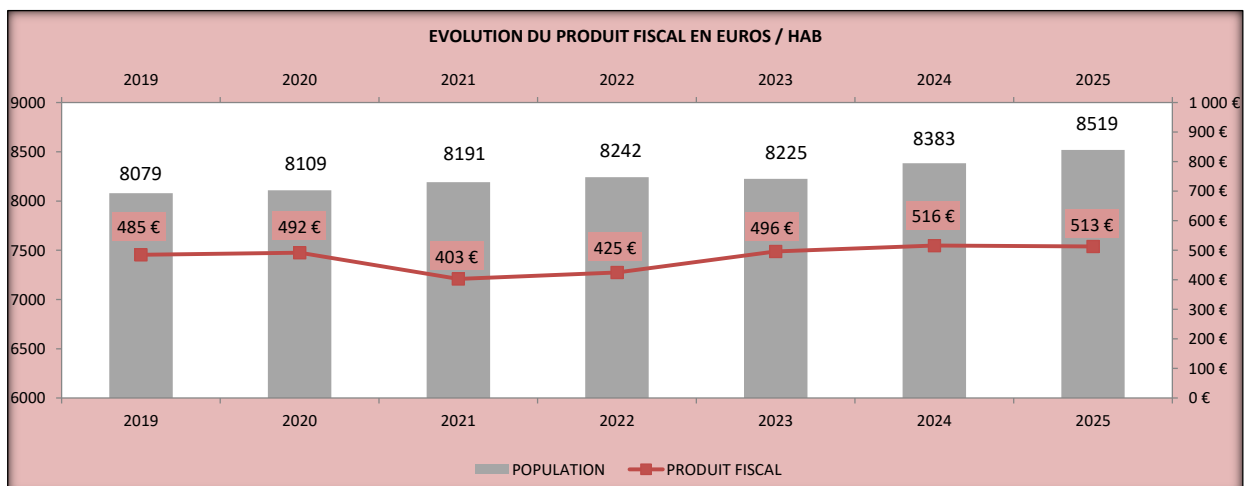
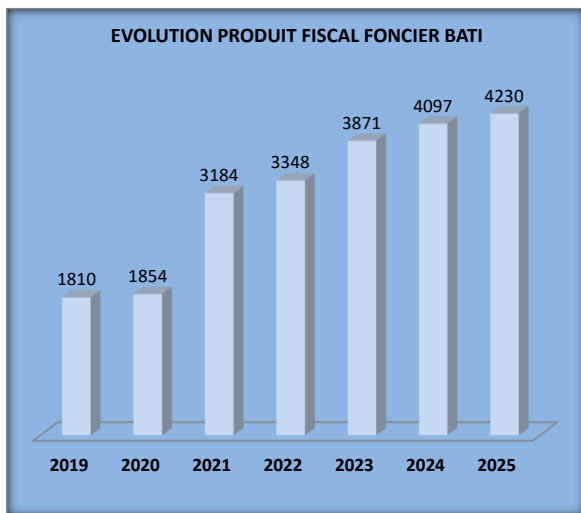
A5.3 - EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL

ANNEE	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
Produits (Montant en K€)		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation
Taxe habitation	2072	3,50%	2096	1,16%	77 ⁽¹⁾	-96,33%	111	44,16%	163	46,85%	179	9,82%	94	-47,49%
Foncier Bâti	1810	4,14%	1854	2,43%	3184	71,74%	3348	5,15%	3871	15,62%	4097	5,84%	4230	3,25%
Foncier non Bâti	40	0,00%	41	2,50%	44	7,32%	43	-2,27%	44	2,33%	46	4,55%	43	-6,52%
Total	3922	3,76%	3991	1,76%	3305	-17,19%	3502	5,96%	4078	16,45%	4322	5,98%	4367	1,04%

(1) : A compter de 2021, la taxe d'habitation concerne les résidences secondaires et les logements vacants

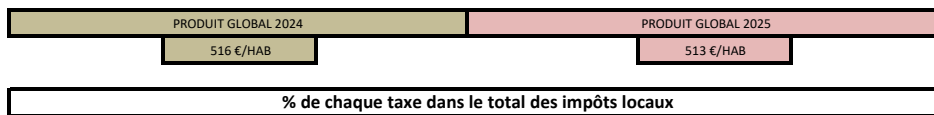
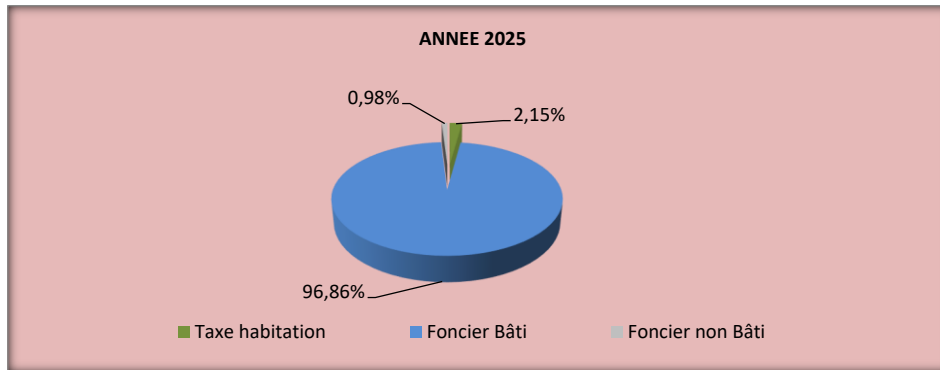


TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE			
TAXES	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
de 1995 à 2009	18,06%	18,06%	43,08%
de 2010 à 2020	18,06%	23,95%	43,08%
de 2021 à 2022	18,06%	40,43%	43,08%
depuis 2023	19,20%	43,02%	43,08%



A5.4 - STRUCTURES DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe habitation	52,83%	52,52%	2,33%	3,17%	4,00%	4,14%	2,15%
Foncier Bâti	46,15%	46,45%	96,34%	95,60%	94,92%	94,79%	96,86%
Foncier non Bâti	1,02%	1,03%	1,33%	1,23%	1,08%	1,06%	0,98%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



A5.5 - FISCALITE 2024 DES COMMUNES D'INDRE ET LOIRE DE 5001 à 9 999 HABITANTS

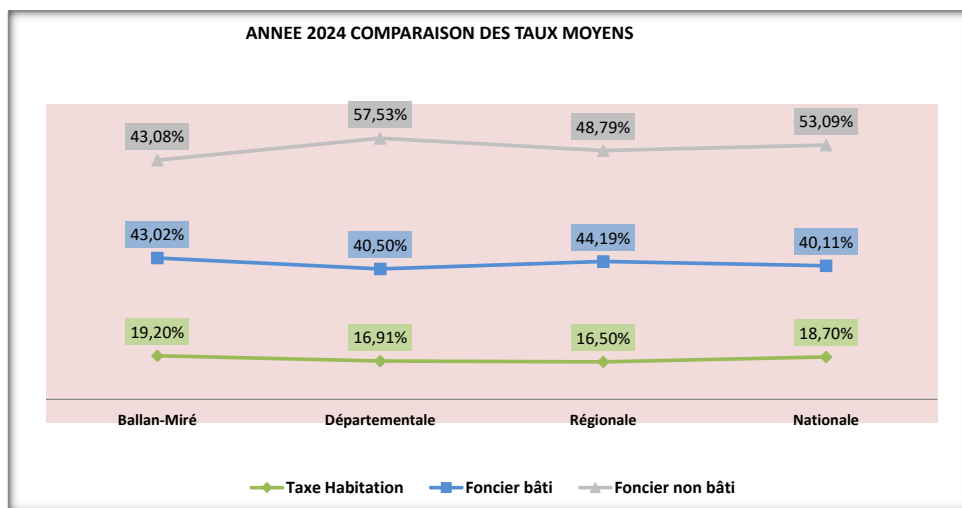
COMMUNES	POPULATION	IMPOSITION MOYENNE/HABITANT	COEFFICIENT CORRECTEUR/HABITANT	TAUX IMPOSITION		
				T H	TFB	TFNB
LUYNES	5 219	449 €	122 €	18,69	43,8	83,26
BLERE	5 342	474 €	18 €	14,50	38,05	57,78
LA VILLE AUX DAMES	5 656	558 €	26 €	13,20	37,18	68,28
ESVRES SUR INDRE	6 317	430 €	30 €	14,27	36,69	41,49
VEIGNÉ	6 692	445 €	121 €	16,71	38,82	43,89
LOCHES	6 704	701 €	25 €	15,45	40,65	54,24
MONTS	8 057	391 €	75 €	17,80	38,79	49,80
CHINON	8 348	789 €	85 €	18,22	44,73	71,85
BALLAN MIRÉ	8 383	515 €	135 €	19,2	43,02	43,08

* Source DGFIP

Pour 2024 la moyenne départementale par habitant du produit des impositions pour cette strate démographique était de 535 €/habitant et de 629 €/habitant pour la moyenne régionale. Avec une imposition de 515 €/habitant notre commune se situe en de-cà des communes de notre strate démographique dans le département et la région.

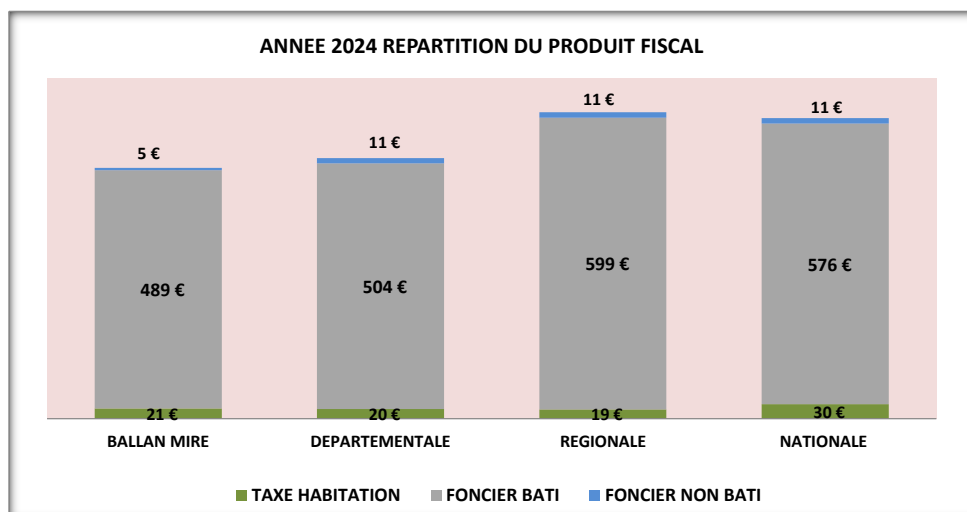
A5.6 - COMPARAISON DES TAUX COMMUNAUX ET DES TAUX MOYENS DE STRATE DEMOGRAPHIQUE IDENTIQUE A BALLAN-MIRE EN 2024

TAUX D'IMPOSITION CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE				
TAXES	Ballan-Miré	Départementale	Régionale	Nationale
Taxe Habitation	19,20%	16,91%	16,50%	18,70%
Foncier bâti	43,02%	40,50%	44,19%	40,11%
Foncier non bâti	43,08%	57,53%	48,79%	53,09%



A5.7 - REPARTITION DU PRODUIT DES IMPOSITIONS PAR TAXE EN € PAR HABITANT

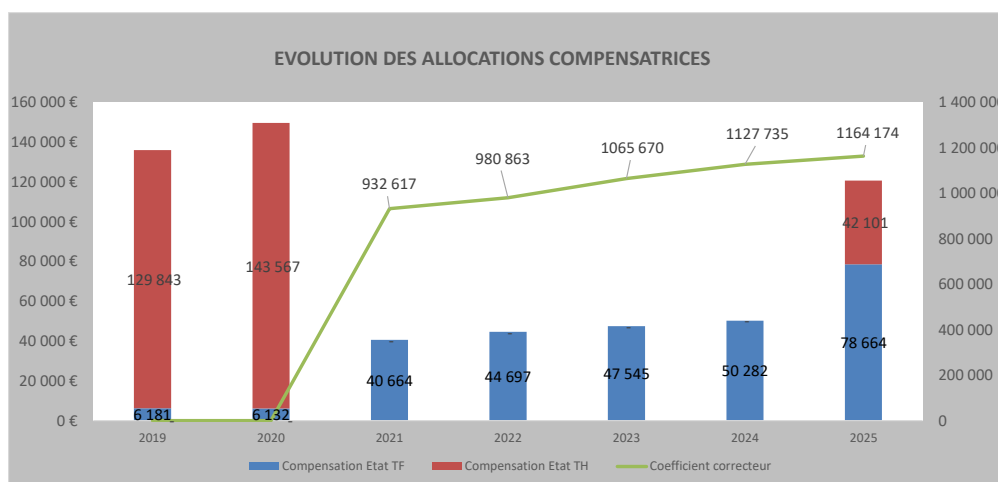
DE LA MEME STRATE DEMOGRAPHIQUE				
	BALLAN MIRE	DEPARTEMENTALE	REGIONALE	NATIONALE
	2024	2024	2024	2024
TAXE HABITATION	21 €	20 €	19 €	30 €
FONCIER BATI	489 €	504 €	599 €	576 €
FONCIER NON BATI	5 €	11 €	11 €	11 €
TOTAL	515 €	535 €	629 €	617 €



A5.8 - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

L'Etat prend à sa charge la part de la fiscalité locale correspondant aux allègements décidés en faveur des contribuables locaux.

Libellés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Compensation Etat TF	6 181	6 132	40 664	44 697	47 545	50 282	78 664
Compensation Etat TH	129 843	143 567	-	-	-	-	42 101
Coefficient correcteur	-	-	932 617	980 863	1 065 670	1 127 735	1 164 174
TOTAL	136 024	149 699	973 281	1 025 560	1 113 215	1 178 017	1 284 939



Dans le cadre de la réforme de la fiscalité applicable à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus les compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation.

La perte de taxe d'habitation est compensée par le coefficient correcteur depuis 2021.

A compter de 2025, les locaux meublés occupés à titre de bureaux et non soumis à la cotisation foncière des entreprises ne sont plus soumis à la THRS. Cette perte de recettes a été compensée par l'Etat en 2025.

La hausse de la compensation au titre de la taxe foncière est liée à la diminution de moitié de la valeur locative foncière des établissements industriels.

A5.9 - QUELQUES ELEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT FISCAL DE LA COMMUNE

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	2023				2024			
	BALLAN-MIRE	MOY DEPART.	MOY REG.	MOY NAT.	BALLAN-MIRE	MOY DEPART.	MOY REG.	MOY NAT.
POPULATION LEGALE	8 225				8 383			
NOMBRE FOYERS FISCAUX	4 580				4 723			
PART DES FOYERS FISCAUX NON IMPOSABLES	42,50%	51,20%	52,20%	53,90%	44,30%	52,10%	53,20%	54,90%
REVENU FISCAL MOYEN PAR FOYER	36 532	30 041	28 242	29 335	39 574	31 216	29 323	30 355

NOMBRE DE LOGEMENTS IMPOSABLE A LA TH	3 789				3 978			
DONT PART DES RESIDENCES SECONDAIRES	3,60%	5,70%	6,10%	10,40%	2,50%	4,60%	4,90%	9,10%
DONT LOGEMENTS VACANTS	43	43	39	31	73	63	53	40